

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMpte D'AFFECTATION SPÉCIALE
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2017

CONTRÔLE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ROUTIERS



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4° et 5° de l'article 54 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2017 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2017 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FDC) et les attributions de produits (ADP) réalisés en 2017 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

TABLE DES MATIÈRES

Compte d'affectation spéciale

CONTRÔLE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ROUTIERS	7
Présentation du compte	8
Équilibre du compte et recettes	10
Récapitulation des crédits	12

Programme 751

STRUCTURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE	15
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	18
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	21
Justification au premier euro	25

Programme 753

CONTRÔLE ET MODERNISATION DE LA POLITIQUE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ROUTIERS	39
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	40
Objectifs et indicateurs de performance	41
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	42
Justification au premier euro	45
Opérateurs	49

Programme 754

CONTRIBUTION À L'ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'AMÉLIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES	57
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	58
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	59
Justification au premier euro	62

Programme 755

DÉSENNETEMENT DE L'ÉTAT	69
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	70
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	71
Justification au premier euro	74

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE

CONTRÔLE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ROUTIERS

PRÉSENTATION DU COMPTE

Afin de faciliter la compréhension de la politique de sanction aux infractions au code de la route, le compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » retrace les dépenses financées à partir du produit des amendes issues du contrôle automatisé et des autres amendes de police de la circulation et du stationnement routiers.

Les recettes du compte retracent le produit des amendes perçues par la voie de systèmes automatisés de contrôle et sanction et du produit des amendes de police de la circulation et du stationnement routiers, à l'exception des fractions de ce produit affectées à l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) et au budget général pour un montant de 45 M€. Un rapport précise l'utilisation des recettes issues du CAS par l'AFITF et les collectivités territoriales. Rédigé pour la première fois en annexe du projet de loi de finances pour 2018, ce rapport démontre que près de 92 % des recettes issues du produit des amendes du contrôle automatisé ont été affectées à la mission de lutte contre l'insécurité routière.

Le CAS participe à l'objectif gouvernemental de lutte contre l'insécurité routière et, à travers cette dernière, de diminution de la mortalité et de l'accidentalité routières.

Au travers des programmes du CAS, le Gouvernement a poursuivi, en 2017, son action en faveur de la lutte contre l'insécurité routière. Selon les premières estimations pour 2017 de l'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR), la mortalité routière de l'année 2017 serait en baisse par rapport à l'année 2016. En métropole, 3 456 personnes sont décédées, ce qui représente 21 personnes de moins qu'en 2016, soit une diminution de 0,6 %.

Dans une perspective à long terme, l'évolution de la mortalité routière entre 2010 et 2017 baisse de 13,4 %, ce qui représente 536 vies épargnées en 2017 par rapport à 2010.

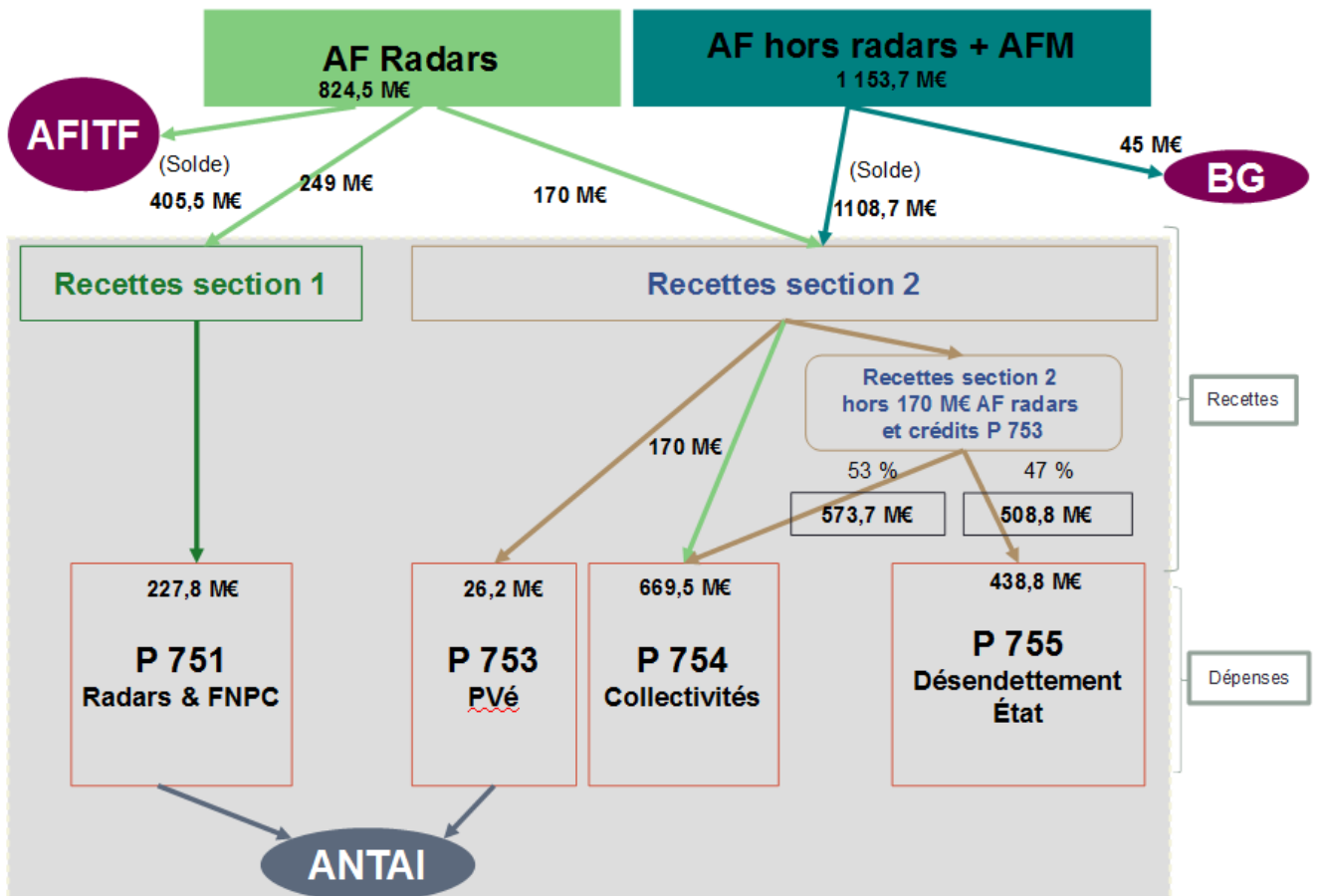
Le **programme 751 « Structures et dispositifs de sécurité routière »** finance le déploiement de nouveaux dispositifs de contrôle de la circulation. Au 31 décembre 2017, 4 446 dispositifs de contrôle automatisés ont été déployés sur le territoire national dont 275 radars autonomes. La modernisation du parc des radars s'est par ailleurs poursuivie.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, compte tenu de la fusion des programmes 751 et 752 « Fichier national du permis de conduire », le programme 751 finance également le système de gestion des points du permis de conduire (envoi de lettres de retrait et de restitution de points) et les dépenses relatives à la maintenance du fichier national du permis de conduire ainsi qu'à son évolution.

Le **programme 753 « Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers »** contribue à la modernisation de la chaîne de traitement des infractions par la généralisation du procès-verbal électronique (PVé). La généralisation de la verbalisation électronique est achevée dans les services de l'État (police et gendarmerie nationales) depuis juin 2012, conformément au calendrier initial. Le déploiement de la solution électronique continue sa progression auprès des collectivités territoriales volontaires. Fin 2017, 3 600 communes utilisaient ainsi une solution de verbalisation électronique, dont la totalité des villes de plus de 50 000 habitants et 92 % des villes de 10 000 à 50 000 habitants ciblées par ce dispositif.

Les recettes engendrées contribuent à l'amélioration de la prévention à travers le financement par les collectivités territoriales, sur le **programme 754 « contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières »**, d'opérations destinées à rendre plus sûrs la circulation et les transports en commun.

Enfin, le CAS contribue au désendettement de l'État, une partie du produit des amendes étant reversée au budget général (**programme 755**).



S'agissant des indicateurs du programme, sauf exception mentionnée et expliquée dans les commentaires, les cibles 2017 ont été fixées en début de triennal.

Les actions menées en 2017 seront prolongées en 2018, notamment par la mise en œuvre des mesures issues du comité interministériel de la sécurité routière (CISR). En effet, le Premier ministre a réuni le CISR le 9 janvier 2018 en présence de dix ministres et secrétaires d'État. Ce nouveau CISR témoigne de l'engagement de l'ensemble du Gouvernement pour sauver plus de vies sur les routes. Trois axes majeurs pour la politique de sécurité routière ont été retenus pour le quinquennat :

- l'engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière,
- la protection de l'ensemble des usagers de la route,
- l'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

Ces trois axes renvoient à 18 mesures fortes dont la baisse de la vitesse maximale sur les routes à double sens sans séparateur central, une plus grande sévérité pour les conduites addictives et l'usage des téléphones mobiles en conduisant, et une protection accrue des piétons.

Contrôle de la circulation et du stationnement routiers

Mission

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Prévision LFI Exécution	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
Section : Contrôle automatisé		249 000 000	249 000 000	249 000 000	0
		249 000 000	251 444 470	227 762 109	+21 237 891
Structures et dispositifs de sécurité routière			249 000 000	249 000 000	
			251 444 470	227 762 109	
Section : Circulation et stationnement routiers		1 129 766 349	1 129 766 349	1 129 766 349	0
		1 278 650 568	1 135 286 935	1 134 528 639	+144 121 929
Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers			26 200 000	26 200 000	
			26 200 000	26 200 000	
Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières			664 790 165	664 790 165	
			670 310 751	669 552 455	
Désendetttement de l'État			438 776 184	438 776 184	
			438 776 184	438 776 184	
Total		1 378 766 349	1 378 766 349	1 378 766 349	0
		1 527 650 568	1 386 731 405	1 362 290 748	+165 359 820
Solde cumulé du compte depuis sa création					+1 043 362 678

(+ : excédent ; - : charge)

ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

En 2017, le solde budgétaire du compte s'est élevé à 165,4 M€ en raison d'encaissements de recettes plus élevés par rapport aux prévisions établies en la loi de finances initiale. Le solde comptable s'élève ainsi en fin d'année à 1 043,4 M€.

RECETTES CONSTATÉES PAR SECTION ET LIGNE ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Section : Contrôle automatisé	249 000 000	249 000 000	0
01 – Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé	249 000 000	249 000 000	0
02 – Recettes diverses ou accidentelles	0		0
Section : Circulation et stationnement routiers	1 129 766 349	1 278 650 568	+148 884 219
03 – Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé	170 000 000	170 000 000	0
04 – Amendes forfaitaires de la police de la circulation et amendes forfaitaires majorées issues des infractions constatées par la voie du système de contrôle-sanction automatisé et des infractions aux règles de la police de la circulation	959 766 349	1 108 650 568	+148 884 219
05 – Recettes diverses ou accidentelles	0		0
Total	1 378 766 349	1 527 650 568	+148 884 219

Contrôle de la circulation et du stationnement routiers

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
751 – Structures et dispositifs de sécurité routière (libellé modifié)		
Prévision	257 545 921	266 000 000
<i>Crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>	249 000 000	249 000 000
<i>Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)</i>	8 545 921	17 000 000
Exécution	251 444 470	227 762 109
753 – Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers		
Prévision	26 200 000	26 200 000
<i>Crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>	26 200 000	26 200 000
Exécution	26 200 000	26 200 000
754 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières		
Prévision	1 274 735 486	1 273 569 766
<i>Crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>	664 790 165	664 790 165
<i>Ouvertures / annulations prévues (y.c. FDC et ADP)</i>	609 945 321	608 779 601
Exécution	670 310 751	669 552 455
755 – Désendettement de l'État		
Prévision	438 776 184	438 776 184
<i>Crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>	438 776 184	438 776 184
Exécution	438 776 184	438 776 184
Total Prévision	1 997 257 591	2 004 545 950
Total Exécution	1 386 731 405	1 362 290 748

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR SECTION, PROGRAMME ET ACTION

Section / Programme / Action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2016	Exécution 2017
Section : Contrôle automatisé				
751 – Structures et dispositifs de sécurité routière (libellé modifié)	208 190 595	251 444 470	216 079 759	227 762 109
01 – Dispositifs de contrôle	96 847 859	126 434 598	102 694 566	103 961 994
02 – Centre national de traitement	92 696 701	82 000 000	92 696 701	82 000 000
03 – Soutien au programme	18 646 035	16 140 120	20 688 492	14 817 047
04 – Fichier national du permis de conduire		26 869 752		26 983 068
752 – Fichier national du permis de conduire	23 425 242		21 616 204	
01 – Fichier national du permis de conduire	23 425 242		21 616 204	
Section : Circulation et stationnement routiers				
753 – Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000
754 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	637 279 391	670 310 751	637 593 006	669 552 455
01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	637 279 391	670 310 751	637 593 006	669 552 455
755 – Désendettement de l'État	440 541 249	438 776 184	440 541 249	438 776 184
01 – Désendettement de l'État	440 541 249	438 776 184	440 541 249	438 776 184

Contrôle de la circulation et du stationnement routiers

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR SECTION, PROGRAMME ET TITRE

Section / Programme / Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2016	Exécution 2017
Section : Contrôle automatisé				
751 – Structures et dispositifs de sécurité routière (<i>libellé modifié</i>)	208 190 595	251 444 470	216 079 759	227 762 109
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	186 023 444	219 225 086	179 651 905	196 957 745
Titre 5 – Dépenses d'investissement	11 122 705	19 093 029	25 815 948	17 686 129
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 007 691	1 126 355	575 151	1 118 235
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	10 036 755	12 000 000	10 036 755	12 000 000
752 – Fichier national du permis de conduire	23 425 242		21 616 204	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	18 373 672		17 951 267	
Titre 5 – Dépenses d'investissement	4 051 570		3 136 137	
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 000 000		528 800	
Section : Circulation et stationnement routiers				
753 – Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000
754 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	637 279 391	670 310 751	637 593 006	669 552 455
Titre 6 – Dépenses d'intervention	637 279 391	670 310 751	637 593 006	669 552 455
755 – Désendettement de l'État	440 541 249	438 776 184	440 541 249	438 776 184
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	440 541 249	438 776 184	440 541 249	438 776 184

PROGRAMME 751

STRUCTURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	18
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	21
Justification au premier euro	25

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Emmanuel BARBE

Délégué à la sécurité routière

Responsable du programme n° 751 : Structures et dispositifs de sécurité routière

Le programme 751 a pour finalité la lutte contre l'insécurité routière afin de réduire le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes en France. Il couvre l'action et les moyens mis en œuvre par l'État dans le cadre du système de contrôle automatisé de la vitesse sur les routes. Il permet également le traitement des infractions constatées par radar que l'État a confié à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Ce programme est financé par une fraction du produit des amendes forfaitaires dressées dans le cadre du contrôle automatisé. Il contribue à la lutte contre l'insécurité routière.

Selon les premières estimations pour 2017 de l'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR), la mortalité routière de l'année 2017 serait en baisse par rapport à l'année 2016. Près de 3 700 personnes seraient mortes en 2017 sur les routes de France en métropole et outre-mer. 3 456 personnes seraient décédées sur les routes de France métropolitaine en 2017, soit 21 personnes de moins qu'en 2016 (variation de -0,6 %). S'agissant des accidents corporels ils s'élèvent à 58 894 contre 57 522 en 2016 (+1 372, soit +2,4 %). Le nombre de personnes blessées est estimé à 74 066 contre 72 645 en 2016 (+1 421, soit +2 %), dont 27 674 blessés hospitalisés, contre 27 187 en 2016 (+487, soit +1,8 %). Dans une perspective à long terme, l'évolution de la mortalité routière entre 2010 et 2017 est estimée en baisse de -13,4 %, soit 536 vies épargnées en 2017 par rapport à 2010.

237 personnes seraient décédées sur les routes en outre-mer en 2017, dont 152 dans les départements d'outre-mer et 85 dans les collectivités d'outre-mer. C'est une baisse de 9 % par rapport à 2016 et 16 % par rapport à 2010.

Les résultats définitifs seront connus en mai 2018.

Bien trop souvent encore, une vitesse excessive ou inadaptée est un facteur déterminant de la survenue des accidents et un facteur aggravant de leurs conséquences. Elle reste la première cause principale des accidents mortels, en léger retrait globalement en 2017 par rapport à 2016, mais cela cache une disparité selon les réseaux routiers. Ainsi hors agglomération, la vitesse est présente dans un peu plus d'un tiers des accidents mortels alors qu'elle représente 18 % des causes des accidents mortels sur autoroute.

En 2017, le programme 751 a largement poursuivi la mise en œuvre des mesures du comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 2 octobre 2015 :

- au 31 décembre 2017 le parc de radars est composé de 4 446 équipements de terrain soit une augmentation 48 radars par rapport au 31 décembre 2016 ;
- la modernisation du parc des radars s'est poursuivie : 405 radars discriminants sont désormais déployés soit 32 radars supplémentaires comparés à l'année 2016 ; la fonction « double sens » a été installée sur 123 radars fixes supplémentaires soit un total de 723 ; le nombre de voitures radars est stabilisé à 383 ;
- 72 radars autonomes supplémentaires ont été déployés soit un total de 275 aux abords des chantiers ou sur les zones temporaires de danger ;
- fin 2017, 51 itinéraires de contrôle leurres sont opérationnels sur les parcours les plus accidentogènes. 335 panneaux ont été posés et 259 emplacements ont été réalisés afin de rendre les conducteurs particulièrement attentifs sur ces itinéraires meurtriers.

Le taux de disponibilité des équipements de contrôle automatisé des vitesses pour toute l'année 2017 est de 93,08 % conforme à l'objectif de 93 %.

Par ailleurs, la délégation à la sécurité routière (DSR) a lancé en 2017 plusieurs projets d'études. Une nouvelle étude S-PER (Mesure de l'efficacité des stages de perfectionnement sur la sécurité des motocyclistes et identification des « bonnes pratiques » éducatives) a été lancée afin d'évaluer différents dispositifs de post-formation moto. Sous le pilotage conjoint de la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et de la DSR, l'union technique de l'automobile, du motocycle et du cycle (UTAC) est soutenue pour diriger une expérimentation de la transmission des données du certificat de conformité en format électronique (e-CoC) pour l'immatriculation des véhicules. La DSR soutient également le collège français de médecine du trafic (CFMT), organisme fédérant les activités scientifiques de l'automobile club médical de France (ACMF). Plusieurs actions de recherche sont conduites en partenariat avec le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

Ce programme permet également de financer le nouveau système SI accident ainsi que l'acquisition de données de déplacements (vitesses limites autorisées (VLA), trafics, vitesses) afin de mesurer l'exposition aux risques, réaliser des études statistiques, analyser l'évolution de l'accidentalité au regard des caractéristiques des déplacements.

Le programme 751 est également dédié à la gestion des droits à conduire (restrictions, suspensions, annulations liées notamment à la perte totale des points du permis), ainsi qu'à la modernisation du système national du permis de conduire.

Le dispositif du permis de conduire à points constitue aujourd'hui un instrument privilégié de prévention et de lutte contre l'insécurité routière et participe à la modification du comportement au volant de nos concitoyens.

Le code de la route prévoit l'envoi de différents types de courriers destinés à assurer la meilleure information possible de chaque titulaire du permis de conduire quant au nombre de points affectés à son dossier.

Il s'agit de lettres éditées et expédiées par l'imprimerie nationale dans le cadre d'une interface avec le système national du permis de conduire (SNPC), qui emportent soit un retrait de points (lettres 48), soit la restitution de points ou la reconstitution du capital de points (lettres 46). Le nombre de lettres de retrait ou de restitution de points adressées aux conducteurs s'est élevé à 21,05 millions en 2017, contre 16,71 millions l'année précédente.

Les actions menées en 2017, via le programme 751, seront prolongées en 2018, notamment par la mise en œuvre des mesures issues du CISR. En effet, le Premier ministre a réuni le CISR le 9 janvier 2018 en présence de dix ministres et secrétaires d'État. Ce nouveau CISR témoigne de l'engagement de l'ensemble du Gouvernement pour sauver plus de vies sur les routes. Trois axes majeurs pour la politique de sécurité routière du quinquennat ont été retenus : l'engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière, la protection de l'ensemble des usagers de la route, l'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière. Ces trois axes renvoient à 18 mesures fortes dont la baisse de la vitesse maximale sur les routes à double sens sans séparateur central, une plus grande sévérité pour les conduites addictives et l'usage des téléphones mobiles en conduisant, et une protection accrue des piétons.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Assurer l'efficacité du système de contrôle automatisé, en termes de respect des règles du code de la route et en termes de gestion
INDICATEUR 1.1	Évolution des vitesses moyennes
INDICATEUR 1.2	Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses en avis de contravention
INDICATEUR 1.3	Disponibilité des radars
OBJECTIF 2	Assurer la gestion des droits à conduire et l'information des titulaires de permis de conduire quant à leur solde de points
INDICATEUR 2.1	Nombre total de lettres de restitution et de retrait de points

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF N° 1

Assurer l'efficacité du système de contrôle automatisé, en termes de respect des règles du code de la route et en termes de gestion

INDICATEUR 1.1

Évolution des vitesses moyennes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée PAP 2018	2017 Réalisation	2017 Cible PAP 2017
Évolution des vitesses moyennes	km/h	81,2	80,9	78,1	en baisse	ND	78,1

Commentaires techniques

Source des données : Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR).

Mode de calcul :

L'ONISR fait réaliser des mesures de vitesse sur un panel de 215 points situés sur les différents réseaux routiers (autoroutes, routes hors agglomérations, voies urbaines). Ces mesures sont indépendantes de celles réalisées par les forces de l'ordre, en particulier celles réalisées par les dispositifs de contrôle automatisé.

Jusqu'en 2012, les observations étaient réalisées par une société spécialisée sur un panel de 278 points. Pour des raisons techniques, ce dispositif a été interrompu entre 2013 et 2015 et le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a conduit en remplacement des mesures de vitesses sur un échantillon de 58 points du panel antérieur.

Les mesures à plus grande échelle ont repris en 2016 dans le cadre d'un nouveau marché, après une évolution substantielle du panel de points d'observation. Cette évolution ainsi que les modifications intervenues dans la méthodologie ont impliqué de recalculer un historique de l'indicateur « vitesse moyenne » exprimé sur une base homogène avec les observations actuelles. Ce recalcul a conduit à réévaluer de + 1,1 km/h l'ensemble des valeurs (observées ou prévisions) exprimées sur les bases antérieures.

Les résultats relatifs à l'année 2017 ne seront disponibles que dans le courant du mois d'avril 2018.

INDICATEUR 1.2

Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses en avis de contravention

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée PAP 2018	2017 Réalisation	2017 Cible PAP 2017
Pourcentage relatif seulement aux immatriculations françaises	%	77,1	69,6	77	75	75,8	75
Pourcentage relatif aux immatriculations étrangères	%	80,9	71,8	74	75	71,2	75

Commentaires techniques

Source des données : Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Mode de calcul :

Indicateur 1.2.1. « Pourcentage relatif seulement aux immatriculations françaises » :

- au numérateur : nombre d'avis de contravention émis par l'ANTAI au cours de l'année considérée à l'encontre des contrevenants conduisant un véhicule immatriculé en France.
- au dénominateur : nombre de messages d'infraction relevés au cours de l'année considérée par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses impliquant des véhicules reconnus avec une plaque d'immatriculation française, auquel s'ajoute une estimation des plaques françaises parmi les plaques non reconnues.

Indicateur 1.2.2 « Pourcentage relatif aux immatriculations étrangères » :

- au numérateur : nombre d'avis de contravention émis par l'ANTAI au cours de l'année considérée à l'encontre des contrevenants conduisant un véhicule immatriculé dans l'un des Etats avec lesquels la France a des échanges d'informations.
- au dénominateur : nombre de messages d'infraction relevés au cours de l'année considérée par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses impliquant un véhicule immatriculé dans l'un des Etats avec lesquels la France a des échanges d'informations, auquel s'ajoute une estimation des plaques étrangères partenaires parmi les plaques non reconnues.

Les pays partenaires sont ceux échangeant les données d'immatriculation avec la France au titre des infractions routières. On dénombre 13 pays partenaires en 2017 : la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, la Pologne, la Roumanie, l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, la Slovaquie, la République Tchèque. Ils étaient au nombre de 3 en 2013 (Belgique, Suisse et Luxembourg), de 5 en 2014 (nouveaux pays : Allemagne et Pays-Bas), de 8 en 2015 (nouveaux pays : Espagne, Pologne et Roumanie), de 10 en 2016 (nouveaux pays : Italie et Autriche) et de 13 en 2017 à la suite du démarrage des échanges avec la Hongrie, la Slovaquie et la République Tchèque.

INDICATEUR 1.3**Disponibilité des radars**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée PAP 2018	2017 Réalisation	2017 Cible PAP 2017
Taux de disponibilité des radars	%	92,3	92,5	93	93	93,08	93

Commentaires techniques

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR).

Mode de calcul :

Il s'agit du ratio moyen annuel entre le nombre d'équipements de terrain en état de fonctionnement et le nombre d'équipements de terrain mis en service. Ce ratio est calculé tous les jours de l'année et fait l'objet d'une moyenne arithmétique. L'objectif est de maintenir ce taux de disponibilité à 93 %, eu égard à la nécessité d'obtenir un juste équilibre entre le taux de disponibilité et les coûts de maintenance pour atteindre ce résultat.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 1.1 « Évolution des vitesses moyennes »**

Les résultats relatifs à l'année 2017 ne seront disponibles que dans le courant du mois d'avril 2018 ; l'analyse ci-après porte sur les derniers résultats disponibles, relatifs à l'année 2016.

Si l'on adopte comme référence l'année 2012 (80,6 km/h), la vitesse moyenne des véhicules légers tous réseaux confondus reste globalement stable. Toutefois cette stabilité apparente masque de fortes disparités selon les types de réseaux. On observe en effet une augmentation de 5 km/h des vitesses pratiquées par les véhicules légers sur les autoroutes limitées à 130 km/h et de 2 à 3 km/h sur le réseau limité à 110 km/h, une stabilité sur le réseau limité à 90 km/h ainsi que dans les traversées de petites agglomérations, et une légère baisse (de 1 à 2 km/h) en agglomération.

Indicateur 1.2 « Taux de transformation des mesures d'infraction émis par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses en avis de contravention »

En 2017, l'activité du centre national de traitement (CNT) en matière de contrôle automatisé a continué sa progression par rapport à l'année précédente. L'évolution de l'activité s'est traduite comme suit :

- +1,3 % de messages d'infractions émis par rapport à 2016 (soit 26 millions) ;
- +6,1 % d'avis de contraventions envoyés par rapport à 2016 (soit 17,03 millions).

Le ratio ACO / MIF pour les immatriculations françaises a été amélioré par rapport à 2016, de 69,6 % à 75,8 %. Ce résultat a été atteint grâce à une très étroite coopération développée avec la direction générale de la police nationale (DGPN) qui exerce la tutelle du centre automatisé de constatation des infractions routières (CACIR). La mise à disposition d'un plus grand nombre de réservistes, notamment pendant la période estivale, et le recrutement de nouveaux agents permanents au sein du CACIR au cours de l'année 2017 ont contribué à la diminution du stock de messages d'infraction à traiter.

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateur 1.3 « Taux de disponibilité des radars »

Le taux de disponibilité moyen des radars constatés en 2017 (93,08 %) a atteint la cible de 93 %.

La disponibilité des radars a été à nouveau perturbée par les pics de chaleur atteints à l'été mais les stocks de pièces nécessaires acquis par anticipation et la mobilisation des équipes de maintenance sur le terrain ont permis de limiter les effets sur le taux annuel. Par ailleurs, des actes répétés de vandalisme et notamment à l'encontre des radars autonomes dont certains ont été totalement détruits (40 équipements de terrain de chantier (ETC) totalement détruits contre 23 en 2016), ont régulièrement eu une incidence sur le taux de disponibilité.

OBJECTIF N° 2

Assurer la gestion des droits à conduire et l'information des titulaires de permis de conduire quant à leur solde de points

INDICATEUR 2.1**Nombre total de lettres de restitution et de retrait de points**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée PAP 2018	2017 Réalisation	2017 Cible PAP 2017
Nombre de lettres de restitution de points (lettre 46)	nombre	8 445 823	8 411 031	8 000 000	8 600 000	9 794 758	7 950 000
Nombre de lettres de retrait de points (lettre 48)	nombre	7 795 693	8 302 799	8 100 000	8 850 000	11 254 953	8 050 000

Commentaires techniques

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul :

Les lettres d'information sont éditées et adressées aux titulaires du permis de conduire par l'Imprimerie nationale, pour le compte du ministère de l'intérieur (DSR), afin d'informer le conducteur d'un retrait ou d'une restitution sur le capital de points de son permis de conduire.

Les lettres de retrait figurent sous la référence « lettre 48 ». Elles sont comptabilisées sur la base des lettres effectivement expédiées par l'Imprimerie nationale pour les années 2015, 2016 et 2017.

Les lettres de restitution portent la référence « lettre 46 » et informent les conducteurs de la reconstitution du capital maximum de 12 points de leur permis de conduire à l'issue d'un délai de 2 ou 3 ans sans infraction nouvelle, ce délai variant selon la nature des infractions déjà enregistrées dans leur dossier. Depuis 2013, les valeurs « Lettres 46 » portent à la fois sur les lettres 46 et 46D. Les lettres 46D sont envoyées aux auteurs d'une infraction n'ayant entraîné le retrait que d'un point. Celui-ci leur est rendu lorsqu'aucune nouvelle infraction n'a été constatée durant les 6 mois suivant la date à laquelle cette infraction a entraîné un retrait de points.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur retenu permet de mesurer partiellement les évolutions du comportement des conducteurs contrevenants en matière de sécurité routière. Mais l'évolution de cet indicateur est également déterminée par l'activité des forces de l'ordre, car les infractions donnant lieu à retrait de points peuvent être constatées de manière automatisée par un dispositif de contrôle ou manuellement par les services de l'État.

Le nombre de lettres de retrait de points a augmenté pour la seconde fois en trois ans (+6,5 % entre 2015 et 2016 et +35,6 % entre 2016 et 2017).

Entre 2016 et 2017, le nombre de lettres de restitution de points a également augmenté (+16,5 %).

La ventilation en deux sous-indicateurs vise à permettre des corrélations entre les retraits et les restitutions de points, autrement dit entre le volet « sanction » et le volet « prévention » de la politique de sécurité routière, même si l'évolution du sous-indicateur relatif au nombre de lettres de retrait de points est la plus importante à suivre. L'enjeu est que le nombre de lettres de retrait de points et corrélativement (avec un décalage dans le temps) le nombre de lettres de restitution de points baissent sous l'effet d'une amélioration du comportement des titulaires du permis de conduire sur les routes.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2017 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2017 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action <i>Prévision LFI 2017 Consommation 2017</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
01 – Dispositifs de contrôle	85 343 917 110 466 660	46 156 083 15 967 938			131 500 000 126 434 598	131 500 000
02 – Centre national de traitement	70 000 000 70 000 000			12 000 000 12 000 000	82 000 000 82 000 000	82 000 000
03 – Soutien au programme	7 500 000 15 013 765		1 126 355		7 500 000 16 140 120	7 500 000
04 – Fichier national du permis de conduire (nouveau)	18 920 000 23 744 661	9 080 000 3 125 091		0	28 000 000 26 869 752	28 000 000
Total des AE prévues en LFI	181 763 917	55 236 083		12 000 000	249 000 000	249 000 000
Ouvertures par voie de FDC et ADP						
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)			+8 545 921		+8 545 921	
Total des AE ouvertes			257 545 921		257 545 921	
Total des AE consommées	219 225 086	19 093 029	1 126 355	12 000 000	251 444 470	

2017 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action <i>Prévision LFI 2017 Consommation 2017</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
01 – Dispositifs de contrôle	85 343 917 89 816 479	46 156 083 14 145 515			131 500 000 103 961 994	131 500 000
02 – Centre national de traitement	70 000 000 70 000 000			12 000 000 12 000 000	82 000 000 82 000 000	82 000 000
03 – Soutien au programme	7 500 000 14 198 812		618 235		7 500 000 14 817 047	7 500 000
04 – Fichier national du permis de conduire (nouveau)	18 920 000 22 942 454	9 080 000 3 540 614		500 000	28 000 000 26 983 068	28 000 000
Total des CP prévus en LFI	181 763 917	55 236 083		12 000 000	249 000 000	249 000 000
Ouvertures par voie de FDC et ADP						
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)			+17 000 000		+17 000 000	
Total des CP ouverts			266 000 000		266 000 000	
Total des CP consommés	196 957 745	17 686 129	1 118 235	12 000 000	227 762 109	

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2016 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2016 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2016</i>						
<i>Consommation 2016</i>						
01 – Dispositifs de contrôle	81 989 008	22 747 592			104 736 600	104 736 600
	85 796 739	11 051 120				96 847 859
02 – Centre national de traitement	87 659 891			5 037 509	92 697 400	92 697 400
	82 659 946			10 036 755		92 696 701
03 – Soutien au programme	6 780 000				6 780 000	6 780 000
	17 566 759	71 585	1 007 691			18 646 035
<i>Total des AE prévues en LFI</i>	176 428 899	22 747 592		5 037 509	204 214 000	204 214 000
Total des AE consommées	186 023 444	11 122 705	1 007 691	10 036 755		208 190 595

2016 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2016</i>						
<i>Consommation 2016</i>						
01 – Dispositifs de contrôle	81 989 008	22 747 592			104 736 600	104 736 600
	76 950 203	25 744 363				102 694 566
02 – Centre national de traitement	87 659 891			5 037 509	92 697 400	92 697 400
	82 659 946			10 036 755		92 696 701
03 – Soutien au programme	6 780 000				6 780 000	6 780 000
	20 041 756	71 585	575 151			20 688 492
<i>Total des CP prévus en LFI</i>	176 428 899	22 747 592		5 037 509	204 214 000	204 214 000
Total des CP consommés	179 651 905	25 815 948	575 151	10 036 755		216 079 759

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2016 (*)	Ouvertes en LFI pour 2017	Consommées en 2017 (*)	Consommés en 2016 (*)	Ouverts en LFI pour 2017	Consommés en 2017 (*)
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	186 023 444	181 763 917	219 225 086	179 651 905	181 763 917	196 957 745
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	103 375 498	111 763 917	149 225 086	97 003 959	111 763 917	126 957 745
Subventions pour charges de service public	82 647 946	70 000 000	70 000 000	82 647 946	70 000 000	70 000 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	11 122 705	55 236 083	19 093 029	25 815 948	55 236 083	17 686 129
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	10 700 757	55 236 083	14 430 267	25 559 675	55 236 083	12 853 436
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	421 948		4 662 762	256 273		4 832 693
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 007 691		1 126 355	575 151		1 118 235
Transferts aux autres collectivités	1 007 691		1 126 355	575 151		1 118 235
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	10 036 755	12 000 000	12 000 000	10 036 755	12 000 000	12 000 000
Dotations en fonds propres	10 036 755	12 000 000	12 000 000	10 036 755	12 000 000	12 000 000
Total hors FDC et ADP		249 000 000			249 000 000	
Ouvertures et annulations (*)		+8 545 921			+17 000 000	
Total (*)	208 190 595	257 545 921	251 444 470	216 079 759	266 000 000	227 762 109

(*) y.c. FDC et ADP

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT DE CRÉDITS HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/03/2017		2 545 921			0	0	0	0
28/03/2017		6 000 000		17 000 000	0	0	0	0
Total		8 545 921		17 000 000	0	0	0	0

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		8 545 921		17 000 000	0	0	0	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01 – Dispositifs de contrôle		131 500 000	131 500 000		131 500 000	131 500 000
		126 434 598	126 434 598		103 961 994	103 961 994
02 – Centre national de traitement		82 000 000	82 000 000		82 000 000	82 000 000
		82 000 000	82 000 000		82 000 000	82 000 000
03 – Soutien au programme		7 500 000	7 500 000		7 500 000	7 500 000
		16 140 120	16 140 120		14 817 047	14 817 047
04 – Fichier national du permis de conduire (nouveau)		28 000 000	28 000 000		28 000 000	28 000 000
		26 869 752	26 869 752		26 983 068	26 983 068
Total des crédits prévus en LFI		249 000 000	249 000 000		249 000 000	249 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP	0	+8 545 921	+8 545 921	0	+17 000 000	+17 000 000
Total des crédits ouverts	0	257 545 921	257 545 921	0	266 000 000	266 000 000
Total des crédits consommés		251 444 470	251 444 470		227 762 109	227 762 109
Crédits ouverts - crédits consommés	0	+6 101 451	+6 101 451	0	+38 237 891	+38 237 891

(*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF		249 000 000	249 000 000		249 000 000	249 000 000
Amendements		0	0		0	0
LFI		249 000 000	249 000 000		249 000 000	249 000 000

La dotation prévue en loi de finances initiales pour l'année 2017 est de 249 M€.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Les programmes 751 « Radars » et 752 « Fichier national du permis de conduire » ont fusionné depuis le 1^{er} janvier 2017. En 2017, les crédits du programme 752 sont ainsi portés sur l'action 04 « Fichier national du permis de conduire » du programme 751 qui s'intitule désormais « Structures et dispositifs de sécurité routière ».

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le montant des crédits ouverts pour 2017 était de 257,55 M€ en AE et 266 M€ en CP :

- 249 M€ en AE et en CP ont été votés en loi de finances initiale pour 2017 ;
- 8,55 M€ en AE et 17 M€ en CP de crédits ont été reportés de 2016 sur 2017, dont :
 - 2,55 M€ en AENE par arrêté du 1^{er} mars 2017 ;
 - 6 M€ en AE et 17 M€ en CP par arrêté du 28 mars 2017.

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUBVENTIONS AUX OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Opérateur financé	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions (P753)	82 000	82 000	82 000	82 000
Subventions pour charges de service public	70 000	70 000	70 000	70 000
Dotations en fonds propres	12 000	12 000	12 000	12 000

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	CRÉDITS DE PAIEMENT
AE ouvertes en 2017 (*) (E1) 257 545 921	CP ouverts en 2017 (*) (P1) 266 000 000
AE engagées en 2017 (E2) 251 444 470	Total des CP consommés en 2017 (P2) 227 762 109
AE affectées non engagées au 31/12/2017 (E3) 5 487 274	dont CP consommés en 2017 sur engagements antérieurs à 2017 (P3) = (P2) – (P4) 66 728 762
AE non affectées non engagées au 31/12/2017 (E4) = (E1) – (E2) – (E3) 614 177	dont CP consommés en 2017 sur engagements 2017 (P4) 161 033 347

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2016 non couverts par des paiements au 31/12/2016 brut (R1) 94 520 225				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2016 (R2) 5 549 481				
Engagements ≤ 2016 non couverts par des paiements au 31/12/ 2016 net (R3) = (R1) + (R2) 100 069 706	–	CP consommés en 2017 sur engagements antérieurs à 2017 (P3) = (P2) – (P4) 66 728 762	=	Engagements ≤ 2016 non couverts par des paiements au 31/12/2017 (R4) = (R3) – (P3) 33 340 944
AE engagées en 2017 (E2) 251 444 470	–	CP consommés en 2017 sur engagements 2017 (P4) 161 033 347	=	Engagements 2017 non couverts par des paiements au 31/12/2017 (R5) = (E2) – (P4) 90 411 123
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/ 2017 (R6) = (R4) + (R5) 123 752 067
				Estimation des CP 2018 sur engagements non couverts au 31/12/2017 (P5) 52 992 500
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2018 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2017 (P6) = (R6) – (P5) 70 759 567

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

(*) LFI 2017 + reports 2016 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les engagements non couverts par des paiements fin 2017 (123,75 M€) sont essentiellement des restes à payer relevant de l'action 01 « Dispositifs de contrôle ».

En effet, les travaux de déploiement et de maintenance des radars s'effectuent sur plusieurs mois. Il est fréquent que la fin des prestations et le paiement interviennent au cours des années suivant celle de la commande. De plus, des commandes ont été passées en fin d'année 2017 afin d'assurer une couverture des premiers mois de l'année 2018 de manière à éviter toute rupture d'activité.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01**Dispositifs de contrôle**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		131 500 000	131 500 000		126 434 598	126 434 598
Crédits de paiement		131 500 000	131 500 000		103 961 994	103 961 994

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2017, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2017.

Après corrections, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 01 est de 128,60 M€ en AE et de 106,29 M€ en CP.

L'action 01 se décline en trois grands postes de dépense :

1. Maintien en condition opérationnelle : 54,31 M€ en AE et 50,05 M€ en CP contre 65,01 M€ en AE et en CP en LFI

La moindre consommation des AE par rapport à la LFI s'explique par deux facteurs : le retard de la mise en œuvre de l'externalisation des prestations de conduite des équipements mobiles et des difficultés rencontrées avec le titulaire du marché panneaux. Ces difficultés ont conduit l'administration à résilier ce contrat.

La prévision de maintenance du parc des radars avait été notamment arrêtée au vu du niveau de vandalisme sur les radars fixes observé depuis plusieurs exercices budgétaires. La dépense du traitement du vandalisme est en hausse de l'ordre de 9,3 M€ contre 6,79 M€ en 2016. En revanche, si le nombre d'actes de vandalisme a baissé, le vandalisme lourd a fortement augmenté en 2017.

2. Déploiement de nouveaux dispositifs : 37,73 M€ en AE et 19,43 M€ en CP contre 46,16 M€ en AE et en CP en LFI

La moindre consommation de crédits par rapport aux prévisions initiales reste principalement liée au retard observé dans la mise en œuvre du marché emplacements, et surtout aux difficultés rencontrées avec le titulaire du marché de fourniture et de pose des panneaux. Cette situation a conduit à la résiliation du marché et a limité la possibilité de déploiement d'itinéraires (51 itinéraires opérationnels au 31 décembre 2017 contre 100 itinéraires prévus initialement).

3. Pilotage : 36,56 M€ en AE et 36,81 M€ en CP contre 20,33 M€ en AE et en CP en LFI

L'écart en AE entre l'exécution et la prévision provient essentiellement de la notification de plusieurs nouveaux marchés et de l'extension du champ de compétence du nouveau prestataire en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) pour prendre en considération une partie du système d'information du contrôle automatisé.

Au 31 décembre 2017, 4 446 appareils étaient déployés :

- 2 001 radars fixes, soit 50 radars en moins par rapport à 2016 ;
- 405 radars discriminants, soit 32 radars supplémentaires par rapport à 2016. Ces équipements permettent de distinguer les véhicules légers des poids lourds mais également d'identifier la voie de circulation du véhicule en infraction ;
- 884 radars mobiles dont 383 voitures radars. Ces radars permettent de contrôler la vitesse depuis des véhicules en circulation. L'objectif de ces équipements est de lutter contre les grands excès de vitesse en incitant les usagers à respecter les limitations tout au long de leur parcours ;
- 103 radars de contrôle des vitesses moyennes, soit 2 équipements supplémentaires par rapport à 2016 ;
- 700 dispositifs de contrôle de franchissement des feux rouges, soit 6 équipements en moins par rapport à 2016 ;

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 78 dispositifs de contrôle de franchissement de passage à niveau, soit 2 équipements en moins par rapport à 2016 en raison de travaux sur un passage à niveau ;
- 275 radars autonomes (chantiers), soit 72 équipements supplémentaires par rapport à 2016.

La composition du parc de radars est détaillée ci-dessous :

Type de dispositif	Nombre de dispositifs fin 2016	Mouvements	Commentaires	Nombre de dispositifs fin 2017
Fixe	2051	-50	Remplacement par double sens	2001
Discriminant	373	32	Déploiement	
Mobile et voiture radars	884	0		884
Vitesse moyenne	101	2	Déploiement	103
Feu rouge	706	-6	Déposes temporaires	700
Passage à niveaux	80	-2	Déposes temporaires	78
Radars autonomes	203	72	Déploiement	275
Total radars sanction	4398	48		4446
Pédagogiques	882	0		882
Total radars	5280	48		5328

Le parc comptait ainsi, au 31 décembre 2017, 4 446 dispositifs de contrôle automatisé, contre 4 398 fin 2016. Par ailleurs, le parc comptait, au 31 décembre 2017, 882 radars pédagogiques placés en zone dangereuse.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	85 343 917	110 466 660	85 343 917	89 816 479

Après corrections des erreurs d'imputation comptable, les dépenses de fonctionnement relevant, en 2017, de l'action 01 s'élèvent à 112,62 M€ en AE et à 92,97 M€ en CP, pour une prévision initiale de 85,34 M€ en AE et en CP.

1. Maintien en condition opérationnelle des dispositifs de contrôle : 54,31 M€ en AE et 44,96 M€ en CP

Le poste « maintien en condition opérationnelle » recouvre les dépenses de maintenance préventive (notamment le nettoyage des vitres et les vérifications réglementaires), les dépenses de maintenance curative pour faire face aux pannes et aux accidents, ainsi que celles liées à l'évolution des logiciels. Ce poste intègre également les dépenses relatives au traitement du vandalisme et le coût de l'intégration de la fonctionnalité « double-sens » à certains radars fixes.

Sont également financées au titre de la maintenance des radars pédagogiques les opérations de « dépose » des équipements en amont de radars fixes et de « repose » d'une partie de ces équipements dans les zones dangereuses.

Le montant total de la dépense (tous titres confondus) est de 54,31 M€ en AE et de 50,05 M€ en CP : 54,31 M€ en AE et 44,96 M€ en CP ont été exécutés en fonctionnement et 5,09 M€ en CP en investissement.

Il se décline de la façon suivante :

Dépenses de maintien en condition opérationnelle (titre 3) (en M€)	AE	CP
MCO radars fixes	34,42	32,34
MCO radars mobiles	7,2	5,76
MCO radars déplaçables	4,3	2,8
Déplacement des radars déplaçables	0,03	0,01
Conduite mobiles	2,17	
SI & Télécoms	6,19	4,05
Maintien en condition opérationnelle	54,31	44,96

2. Déploiement des nouveaux dispositifs de contrôle : 21,76 M€ en AE et 11,20 M€ en CP

Le poste « déploiement de nouveaux dispositifs » permet le financement :

- des études et visites préalables à l'installation des radars ;
- des dispositifs de contrôle (radar, cabine, etc.) ;
- des équipements associés aux dispositifs de contrôle (glissières de sécurité, panneaux, etc.) ;
- des travaux de génie civil et du raccordement aux différents réseaux.

Si le coût de l'équipement est globalement stable, celui des travaux de génie civil varie sensiblement en fonction du site retenu.

Le montant total de la dépense tous titres confondus est de 37,73 M€ en AE et de 19,43 M€ en CP : 21,76 M€ en AE et 11,20 M€ en CP ont été exécutés en fonctionnement et 15,97 M€ en AE et 8,23 M€ en CP en investissement.

La répartition des dépenses par type d'équipement est la suivante :

Dépenses de déploiement des nouveaux dispositifs (titre 3) (en M€)	AE	CP
Déploiement des radars fixes	4,29	2,61
Déploiement des radars mobiles	9,19	1,91
Déploiement des radars déplaçables	2,67	2,49
SI DCA & Télécoms	2,02	3,11
Moyens d'essai	0,51	0,54
Déploiement – téléphonie (nouvelles lignes)	3,08	0,54
Déploiement nouveaux dispositifs	21,76	11,2

3. Pilotage : 36,56 M€ en AE et 36,81 M€ en CP

Le poste « pilotage du déploiement et du maintien en condition opérationnelle » se décline en trois catégories de dépenses :

- la gestion du déploiement et de la maintenance des dispositifs au quotidien par chacun des équipementiers, incluant notamment une présence permanente au centre national de traitement (CNT) de Rennes pour la supervision de ces dispositifs ;
- la maintenance et la supervision des télécommunications par un prestataire afin d'assurer l'effectivité des transmissions des messages d'infraction au CNT ;

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à des prestataires chargés de coordonner les différents acteurs des marchés, d'assurer le suivi financier ainsi que celui des stocks des pièces de rechange.

Ces dépenses correspondent aux dépenses transverses relatives à la fois au déploiement et à la maintenance des dispositifs de contrôle. Il s'agit en particulier :

- des dépenses liées au pilotage et à la gestion des marchés par les prestataires (participation aux réunions, production de livrables, etc.) ;
- des dépenses relatives à la mise à jour quotidienne des bases de données de suivi de chaque dispositif de contrôle ;
- des dépenses liées à l'intégration de nouveaux dispositifs ;
- du coût du suivi des opérations de maintenance par les prestataires privés du CNT.

La répartition des dépenses de pilotage par type d'équipement est la suivante :

Dépenses de pilotage (titre 3) (en M€)	AE	CP
Pilotage des radars fixes (dont double-face)	18,73	21
Pilotage des radars de vitesse mobiles et radars mobile-mobile (dont gestion de flotte)	5,28	6,31
Pilotage des radars déplaçables	1,11	1,72
Pilotage télécoms	1,52	1,56
AMOA métier	9,85	5,98
Pilotage de signalisation	0,07	0,24
Pilotage	36,56	36,81

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	46 156 083	13 903 743	46 156 083	12 853 436
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		2 064 195		1 292 079

Après correction des erreurs d'imputation comptable, les dépenses d'investissement relevant, en 2017, de l'action 01 s'élèvent à 15,97 M€ en AE et 13,33 M€ en CP, pour une dotation votée en LFI de 46,46 M€ en AE et CP.

1. Maintien en condition opérationnelle des dispositifs de contrôle : 5,09 M€ en CP

La répartition des dépenses par type d'équipement est la suivante :

Dépenses de maintien en condition opérationnelle (titre 5) (en M€)	AE	CP
MCO radars fixes		4,92
MCO radars mobiles et mobiles-mobiles		0,17
Maintien en condition opérationnelle		5,09

2. Déploiement des nouveaux dispositifs de contrôle : 15,97 M€ en AE et 8,24 M€ en CP

La répartition des dépenses par type d'équipement est la suivante :

Dépenses de déploiement des nouveaux dispositifs (titre 5) (en M€)	AE	CP
Déploiement des radars fixes	2,17	2,3
Déploiement des radars mobiles et mobiles-mobiles	6,31	1,24
Déploiement des radars déplaçables	5,43	3,41
SI DCA & Télécom	2,06	1,29
Déploiement nouveaux dispositifs	15,97	8,24

S'agissant des radars mobiles et mobiles-mobiles, le coût indiqué comprend l'achat du dispositif et du véhicule associé.

ACTION N° 02

Centre national de traitement

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		82 000 000	82 000 000		82 000 000	82 000 000
Crédits de paiement		82 000 000	82 000 000		82 000 000	82 000 000

L'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) est un opérateur de l'État émergeant sur les programmes 751 et 753 du compte d'affectation spécial « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ». La situation consolidée de l'agence est traitée dans le volet « Opérateurs » du programme 753.

Le montant que le programme 751 devait verser à l'agence avait été fixé à 82 M€ en PLF 2017 (70 M€ en dépenses de fonctionnement et 12 M€ en dépenses d'investissement).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000

Ce poste de dépenses porte la subvention pour charges de service public versée à l'ANTAI au titre des charges liées à l'exploitation du centre national de traitement (CNT) basé à Rennes.

Ces crédits permettent de financer le fonctionnement courant du CNT, ainsi que l'exploitation informatique, l'édition et l'affranchissement des différents documents issus de la chaîne du contrôle automatisé. Ils permettent également de financer les dépenses liées au traitement des courriers adressés au CNT.

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000

L'action 02 participe également au financement du programme d'investissements de l'ANTAI nécessaire à la modernisation de la chaîne nationale de traitement des avis de contravention générés par le contrôle automatisé et au développement de nouveaux projets.

Une dotation en fonds propres de 12 M€ a été versée à l'ANTAI à ce titre par le programme 751.

ACTION N° 03**Soutien au programme**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		7 500 000	7 500 000		16 140 120	16 140 120
Crédits de paiement		7 500 000	7 500 000		14 817 047	14 817 047

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2017, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2017.

Après corrections, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 03 est de 13,91 M€ en AE et de 12,41 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 500 000	15 013 765	7 500 000	14 198 812

Après correction des erreurs d'imputation comptable, le montant des dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action 03 est de 12,78 M€ en AE et de 11,79 M€ en CP.

1. Études et fonctionnement courant : 0,96 M€ en AE et 0,93 M€ en CP

Le budget de fonctionnement consacré au financement de ce poste de dépenses a permis la réalisation d'études confiées au centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Ces études portent sur des sujets relatifs à la vitesse (suivi des vitesses sur les routes bidirectionnelles, amélioration d'outils de mesure de la vitesse) et l'assistance au développement du nouveau « système d'information accidents ».

2. Communication : 7,71 M€ en AE et 6,71 M€ en CP

Les dépenses de l'année sur ce poste ont couvert l'achat d'espaces publicitaires, la conception stratégique et la création d'outils de communication classiques et digitaux, des opérations événementielles, et des évaluations pour des campagnes sur différentes thématiques et risques sur la route.

Parmi ces campagnes on peut noter : une campagne « l'annonce » sur la difficulté pour les forces de l'ordre d'annoncer le décès d'un proche sur la route et l'« onde de choc » provoquée dans l'entourage de ces victimes, une campagne de prévention visant les conducteurs de deux-roues motorisées, des campagnes visant les entreprises en tant que relais vers leurs salariés, sur le risque vitesse, une campagne sur la somnolence au volant, des campagnes visant les jeunes, pour lequel les risques sont accrus, ainsi que de l'achat d'espace en fil rouge sur l'année, de façon à pouvoir traiter un plus grand nombre de thématiques, en radio ou sur internet (partenariat Via Michelin, constitution d'une « Data management platform » ou plate-forme de gestion de données).

En matière d'événementiel, les opérations suivantes ont été financées sur le programme 751 : l'organisation d'un colloque sur le risque routier en entreprise au cours du premier trimestre 2017 et un partenariat avec la société d'autoroutes Vinci au moment des grands départs de l'été 2017 (communication « Elliot le pilote » visant les enfants).

Enfin, le programme a été mis à contribution pour le financement des post-tests et pré-tests qui sont systématiquement menés en amont et en aval des campagnes de communication importantes, ainsi que pour celui d'études permettant de mieux appréhender l'opinion en matière de sécurité routière.

3. Fonctionnement de la Trésorerie du contrôle automatisé (TCA) de Rennes : 4,11 M€ en AE et 4,15 M€ en CP

Depuis la loi de finances initiales pour 2013, le programme 751 prend à sa charge une partie des dépenses que supporte la TCA au titre de sa mission de recouvrement des amendes générées par le contrôle automatisé.

Ces dépenses ont concerné, en 2017 :

- le commissionnement bancaire associé au paiement des amendes (2,78 M€ en AE et en CP) ;
- l'affranchissement (0,33 M€ en AE et en CP) ;
- des frais d'huissiers (1 M€ en AE et 1,03 M€ en CP).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		1 126 355		618 235

Une partie du budget des études (1,13 M€ en AE et 0,62 M€ en CP) a été exécutée sur du titre 6, les conventions de partenariat avec les établissements du réseau scientifique et technique ayant donné lieu à versement de subventions.

ACTION N° 04

Fichier national du permis de conduire

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		28 000 000	28 000 000		26 869 752	26 869 752
Crédits de paiement		28 000 000	28 000 000		26 983 068	26 983 068

Les montants ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable.

Après correction, le montant des dépenses exécutées sur l'action 04 est de 26,94 M€ en AE et 27,06 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	18 920 000	23 744 661	18 920 000	22 942 454

Après corrections des erreurs d'imputation comptable, les dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action 04 s'élevaient à 23,82 M€ en AE et 23,02 M€ en CP.

Ont été prises en charge :

– les dépenses relatives à l'envoi de lettres de notification de points : 18,15 M€ en AE et 18,66 M€ en CP

Le montant des dépenses liées à l'édition et l'affranchissement des lettres de retrait et de restitution de points s'est élevé, en 2017, à 18,15 M€ en AE et 18,66 M€ en CP, respectivement en hausse de 31,71 % et 41,15 % par rapport au précédent exercice.

L'édition et l'affranchissement des lettres de retrait et de restitution de points (convention avec l'Imprimerie nationale) représentent 18,10 M€ en AE et 18,02 M€ en CP. Le nombre de lettres traitées a été de 21,05 millions en 2017, contre 16,71 millions en 2016, soit une hausse de 25,97 %.

Ce poste porte également les dépenses de fonctionnement du bureau national des droits à conduire générées principalement par le traitement des courriers de réclamation ou de demandes d'explication (0,05 M€ en AE et 0,64 M€ en CP).

– les dépenses liées au fonctionnement du système national du permis de conduire (SNPC) et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception d'un nouveau système d'information : 5,67 M€ en AE et 4,36 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement liées au maintien en condition opérationnelle et à la tierce maintenance applicative du SNPC, ainsi qu'à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception d'un nouveau système d'information se sont élevées à 5,67 M€ en AE et 4,36 M€ en CP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	9 080 000	526 524	9 080 000	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		2 598 567		3 540 614

Les dépenses informatiques imputées sur le programme 751 font l'objet d'une présentation détaillée dans la rubrique « coûts synthétiques » ci-dessous.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		0		500 000

Le versement de 0,5 M€ en CP correspond à un financement réalisé au profit de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) dans le cadre des développements réalisés au titre du plan préfetures nouvelle génération (PPNG).

COÛTS SYNTHÉTIQUES

La présentation des dépenses en coûts synthétiques permet d'identifier l'ensemble des crédits consacrés au fonctionnement et à l'adaptation du SNPC.

En 2017, les dépenses informatiques s'élèvent, tous titres confondus, à **8,79 M€ en AE** et à **8,40 M€ en CP**.

Au titre des dépenses informatiques, ont été financés en 2017 :

- les coûts récurrents logiciels tels que le renouvellement annuel des licences, le maintien en condition opérationnelle matériel et logiciel, ainsi que la tierce maintenance applicative pour un montant de 3,8 M€. Une optimisation de la configuration a été réalisée afin d'en contenir le coût ;
- la mise en œuvre des évolutions législatives et réglementaires du système d'information et la refonte des procédures de délivrance des titres avec leur dématérialisation dans le cadre du PPNG, engagé par le ministre pour un montant de 4,9 M€.

PROGRAMME 753

CONTRÔLE ET MODERNISATION DE LA POLITIQUE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ROUTIERS

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	40
Objectifs et indicateurs de performance	41
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	42
Justification au premier euro	45
Opérateurs	49

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES**Emmanuel BARBE***Délégué à la sécurité routière*

Responsable du programme n° 753 : Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Le programme 753 contribue à la modernisation de l'action publique en finançant le dispositif du procès-verbal électronique (PVé), dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Le dispositif du « PVé » dématérialise la « chaîne » de la sanction des manquements aux règles de la circulation et du stationnement routiers. Il substitue au carnet à souche des outils nomades de type assistant numérique personnel dit « PDA » ou de type terminal informatique embarqué (TIE). L'infraction est constatée dans cet outil électronique dédié qui transmet directement les données au centre de traitement (CNT) de Rennes. L'avis de contravention, au stade forfaitaire, est édité et envoyé automatiquement par courrier au domicile du contrevenant.

Une telle dématérialisation a permis de réduire les coûts de gestion grâce à la suppression de tâches matérielles répétitives. La centralisation du traitement des messages d'infraction offre également un gain important de productivité.

Par ailleurs, l'utilisation d'outils modernes et fiables pour constater l'infraction a permis de réduire les risques d'erreurs par rapport au procès-verbal manuscrit, en limitant au strict minimum les tâches de rédaction et en assurant un archivage électronique sécurisé des procès-verbaux.

La généralisation de la verbalisation électronique est achevée dans les services de l'État (police et gendarmerie nationales) depuis juin 2012, conformément au calendrier initial et le déploiement de la solution électronique continue sa progression auprès des collectivités territoriales volontaires. Fin 2017, 3 600 communes utilisaient ainsi une solution de verbalisation électronique, dont la totalité des villes de plus de 50 000 habitants et 92 % des villes de 10 000 à 50 000 habitants ciblées par ce dispositif. En 2017, les communes équipées du PVé ont généré 16,91 millions d'avis de contravention (ACO) contre 17,65 millions en 2016 et 15,01 millions en 2015.

Au total, un peu plus de 21,9 millions d'ACO ont été envoyés en 2017 (forces de l'ordre et collectivités territoriales), en baisse de -1,3 % par rapport à 2016 sachant que ce dernier taux masque des tendances très différentes : -9,5 % pour les contraventions de stationnement payant et +6,3 % pour les contraventions hors stationnement payant.

Le programme compte une unique action destinée à porter la subvention pour charges de service public versée à l'ANTAI au titre de sa mission de déploiement et de gestion du PVé pour le compte de l'État et des collectivités territoriales.

Le délégué à la sécurité routière, responsable de programme, s'appuie sur l'ANTAI, opérateur de l'État dont il assure la tutelle, pour le déploiement de la verbalisation électronique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**OBJECTIF 1**

INDICATEUR 1.1

Assurer l'efficacité du procès-verbal électronique au sein des services de l'Etat

Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de verbalisation électronique en avis de contravention (immatriculations françaises et étrangères)

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF N° 1

Assurer l'efficacité du procès-verbal électronique au sein des services de l'Etat

INDICATEUR 1.1

Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de verbalisation électronique en avis de contravention (immatriculations françaises et étrangères)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée PAP 2018	2017 Réalisation	2017 Cible PAP 2017
Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de verbalisation électronique en avis de contravention (immatriculations françaises et étrangères)	%	97,5	97,5	96	96	96	96

Commentaires techniques

Source des données : Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Mode de calcul :

- au numérateur : nombre d'avis de contraventions principalement liés aux règles de stationnement ou de circulation constatés à l'encontre des propriétaires d'un véhicule immatriculé en France, Belgique ou Suisse et des conducteurs ayant fait l'objet d'une interception quel que soit le pays d'immatriculation du véhicule sur le territoire national, par le biais de la verbalisation électronique par les services de l'État et traités par l'ANTAI au cours de l'année considérée ;
- au dénominateur : nombre de messages d'infraction émis à l'encontre des propriétaires d'un véhicule immatriculé en France, Belgique ou Suisse et des conducteurs ayant fait l'objet d'une interception quel que soit le pays d'immatriculation du véhicule au moyen d'un dispositif de verbalisation électronique par les services de l'État au cours de l'année considérée.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Alors que le déploiement auprès des forces de l'ordre du procès-verbal électronique est achevé depuis 2012, l'année 2017 a connu des évolutions sensibles comme la possibilité offerte au contrevenant de contester d'une manière dématérialisée via le site internet de l'ANTAI et l'envoi des premiers avis de contravention par courrier électronique (e-ACO).

En 2017, les services de l'État ont ainsi relevé près de 5,37 millions d'infractions, soit une augmentation de 11,3 % par rapport à 2016, générant plus 5 millions d'avis de contravention (ACO) contre 4,56 millions en 2016.

Le ratio ACO / MIF est quant à lui conforme à la cible fixée en 2017. Ce ratio intègre depuis la réalisation 2015 le nombre de paiements immédiats (16 536 en 2015, 43 784 en 2016 et 41 942 en 2017).

Par ailleurs, depuis la fin 2017 les outils de verbalisation sont remplacés progressivement par des équipements plus performants dans le cadre du projet de mobilité NEO (nouvel équipement opérationnel) visant à mettre à disposition des policiers et des gendarmes des terminaux connectés (smartphones et tablettes) pour accéder aux applications métiers et aux fichiers de la sécurité intérieure. Ces nouveaux dispositifs multi applicatifs intègrent le logiciel PVé en lieu et place des PDA existants et favorisent l'exécution du service en tout temps et en tout lieu, en offrant plus de mobilité aux agents et davantage de proximité avec les citoyens.

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES
2017 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS
2017 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	22 200 000 26 200 000	4 000 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000
Total des AE prévues en LFI	22 200 000	4 000 000	26 200 000	26 200 000
Ouvertures par voie de FDC et ADP				
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)				
Total des AE ouvertes	26 200 000		26 200 000	
Total des AE consommées	26 200 000		26 200 000	

2017 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	22 200 000 26 200 000	4 000 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000
Total des CP prévus en LFI	22 200 000	4 000 000	26 200 000	26 200 000
Ouvertures par voie de FDC et ADP				
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)				
Total des CP ouverts	26 200 000		26 200 000	
Total des CP consommés	26 200 000		26 200 000	

2016 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS
2016 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000
<i>Total des AE prévues en LFI</i>	26 200 000	26 200 000
Total des AE consommées	26 200 000	26 200 000

2016 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000
<i>Total des CP prévus en LFI</i>	26 200 000	26 200 000
Total des CP consommés	26 200 000	26 200 000

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2016 (*)	Ouvertes en LFI pour 2017	Consommées en 2017 (*)	Consommés en 2016 (*)	Ouverts en LFI pour 2017	Consommés en 2017 (*)
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	26 200 000	22 200 000	26 200 000	26 200 000	22 200 000	26 200 000
Subventions pour charges de service public	26 200 000	22 200 000	26 200 000	26 200 000	22 200 000	26 200 000
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières		4 000 000			4 000 000	
Dotations en fonds propres		4 000 000			4 000 000	
Total hors FDC et ADP		26 200 000			26 200 000	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)						
Ouvertures et annulations : autres titres (*)						
Total (*)	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000

(*) y.c. FDC et ADP

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01 – Déploiement du procès-verbal électronique		26 200 000	26 200 000		26 200 000	26 200 000
		26 200 000	26 200 000		26 200 000	26 200 000
<i>Total des crédits prévus en LFI</i>		26 200 000	26 200 000		26 200 000	26 200 000
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP						
Total des crédits ouverts		26 200 000	26 200 000		26 200 000	26 200 000
Total des crédits consommés		26 200 000	26 200 000		26 200 000	26 200 000
Crédits ouverts - crédits consommés			0		0	0

(*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF		26 200 000	26 200 000		26 200 000	26 200 000
Amendements		0	0		0	0
LFI		26 200 000	26 200 000		26 200 000	26 200 000

La dotation prévue dans le projet de loi de finances pour 2017 (26,2 M€) n'a pas été modifiée au cours du débat parlementaire.

SUBVENTIONS AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions (P753)	26 200	26 200	26 200	26 200
Subventions pour charges de service public	22 200	22 200	26 200	26 200
Dotations en fonds propres	4 000	4 000		
Total des subventions pour charges de service public	22 200	22 200	26 200	26 200
Total des dotations en fonds propres	4 000	4 000	0	0
Total des transferts				
Total général	26 200	26 200	26 200	26 200

(en milliers d'euros)

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	CRÉDITS DE PAIEMENT
AE ouvertes en 2017 (*) (E1) 26 200 000	CP ouverts en 2017 (*) (P1) 26 200 000
AE engagées en 2017 (E2) 26 200 000	Total des CP consommés en 2017 (P2) 26 200 000
AE affectées non engagées au 31/12/2017 (E3)	dont CP consommés en 2017 sur engagements antérieurs à 2017 (P3) = (P2) – (P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2017 (E4) = (E1) – (E2) – (E3) 0	dont CP consommés en 2017 sur engagements 2017 (P4) 26 200 000

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2016 non couverts par des paiements au 31/12/2016 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2016 (R2) 0				
Engagements ≤ 2016 non couverts par des paiements au 31/12/ 2016 net (R3) = (R1) + (R2) 0	–	CP consommés en 2017 sur engagements antérieurs à 2017 (P3) = (P2) – (P4) 0	=	Engagements ≤ 2016 non couverts par des paiements au 31/12/2017 (R4) = (R3) – (P3) 0
AE engagées en 2017 (E2) 26 200 000	–	CP consommés en 2017 sur engagements 2017 (P4) 26 200 000	=	Engagements 2017 non couverts par des paiements au 31/12/2017 (R5) = (E2) – (P4) 0
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/ 2017 (R6) = (R4) + (R5) 0
				Estimation des CP 2018 sur engagements non couverts au 31/12/2017 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2017 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2017 (P6) = (R6) – (P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

(*) LFI 2017 + reports 2016 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

ANALYSE DES RÉSULTATS

La dépense correspond au versement d'une subvention pour charges de service public à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions, opérateur de l'État. Elle s'exécute en AE = CP. Le programme ne présente donc pas de restes à payer en fin d'année.

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01

Déploiement du procès-verbal électronique

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		26 200 000	26 200 000		26 200 000	26 200 000
Crédits de paiement		26 200 000	26 200 000		26 200 000	26 200 000

L'intégralité des crédits ouverts pour 2017, soit 26,2 M€, a été versée à l'Agence nationale de traitement informatisé des infractions (ANTAI).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	22 200 000	26 200 000	22 200 000	26 200 000

Ces crédits ont permis à l'Agence de financer l'ensemble des dépenses de fonctionnement, de structure et de pilotage liées au déploiement du PVe.

Le détail de ces dépenses est présenté dans la partie « Opérateurs » du présent document (cf. infra).

Après correction d'une erreur d'imputation budgétaire, les dépenses de fonctionnement présentées dans le tableau ci-dessus ont été en réalité exécutées à hauteur de 22,2 M€ en AE et en CP et non pas 26,2 M€.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres	4 000 000		4 000 000	

Après correction d'une erreur d'imputation budgétaire, 4 M€ ont été consommés en dotations en fonds propres afin de financer les investissements.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Nature de la dépense	Réalisation 2016 (RAP)		LFI 2017		Réalisation 2017	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	26 200	26 200	22 200	22 200	26 200	26 200
Dotations en fonds propres			4 000	4 000		
Transferts						
Total	26 200	26 200	26 200	26 200	26 200	26 200

En 2017, l'ANTAI a bénéficié du versement d'une dotation pour charges de service public de 26,2 M€ (22,2 M€ sur le titre des dépenses de fonctionnement et 4 M€ sur le titre des dépenses d'investissement) en provenance du P753, conformément à la loi de finances initiale.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS RÉMUNÉRÉS PAR LES OPÉRATEURS OU PAR CE PROGRAMME

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2016 (1)				Prévision 2017 (3)				Réalisation 2017			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés
ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions	0	26	0	0		34				30		
Total ETPT	0	26	0	0		34				30		

(1) La réalisation 2016 reprend la présentation du RAP 2016.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision 2017 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2017 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2017.

L'évolution des ETPT par rapport à 2016 s'explique par les nouveaux recrutements intervenus dans le cadre du plafond fixé pour l'ANTAI.

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | OPÉRATEURS

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond au 31 décembre 2016	32	26
Extension année pleine du schéma d'emploi de la LFI 2016	0	2
Impact du schéma d'emplois 2017	2	2
Solde des transferts T2/T3	0	
Solde des transferts internes	0	
Solde des mesures de périmètre	0	
Corrections techniques	0	
Abattements techniques	0	
Emplois sous plafond au 31 décembre 2017	34	30
	Prévision	Réalisation
Schéma d'emplois 2017 en ETP	2	2

Au 31 décembre 2017, l'effectif de l'ANTAI s'établissait à 33,6 ETP pour un plafond d'emplois de 34 ETPT.

Les recrutements autorisés (+2 ETP en LFI 2017) ont été réalisés. Le décalage entre le plafond d'emplois autorisé (34 ETPT) et son exécution (30 ETPT) s'explique par des vacances de poste infra annuelles.

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions

En 2017, l'ANTAI a bénéficié du versement d'une dotation pour charges de service public de 26,2 M€ en provenance du programme 753, conformément à la loi de finances initiale.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2016 (RAP)		LFI 2017		Réalisation 2017	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
753 / Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	26 200	26 200	26 200	26 200	26 200	26 200
Subventions pour charges de service public	26 200	26 200	22 200	22 200	26 200	26 200
Dotations en fonds propres			4 000	4 000		
751 / Structures et dispositifs de sécurité routière	92 697	92 697	82 000	82 000	82 000	82 000
Subventions pour charges de service public	82 660	82 660	70 000	70 000	70 000	70 000
Dotations en fonds propres	10 037	10 037	12 000	12 000	12 000	12 000
Total	118 897	118 897	108 200	108 200	108 200	108 200

En 2017, l'État (programmes 751 et 753) a versé à l'ANTAI un montant total de subventions de 108,2 M€ (92,2 M€ de subventions pour charges de service public et 16 M€ de dotations en fonds propres) permettant de financer les dépenses liées au traitement du contrôle automatisé (CA) et au Procès-verbal électronique (PVe).

L'exercice 2017 a aussi été affecté par l'effet de la nouvelle contravention pour non désignation des conducteurs à destination des personnes morales conformément à la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle. Près de **650 000 avis de contravention (ACO) de non désignation ont ainsi été envoyés à des personnes morales**. Cette réforme a par ailleurs généré une forte hausse de l'activité de traitement retour courrier au niveau de la chaîne de production et des appels traités par le centre de ressources et de contacts.

En termes de volumétrie, on constate par rapport à 2016 **une hausse de +6,1 % des avis de contravention pour le contrôle automatisé (17 millions d'ACO envoyés) et une légère baisse de -1,3 % des avis de contravention pour le procès-verbal électronique (21,9 millions d'ACO envoyés)**.

Les dépenses exécutées intègrent par ailleurs les dépenses liées au déploiement des nouveaux matériels de verbalisation NEO (Nouvel Equipement Opérationnel) afin de mettre à disposition des policiers et des gendarmes des terminaux connectés pour accéder aux applications métiers et aux fichiers de la sécurité intérieure.

En 2017, l'ANTAI a par ailleurs poursuivi ses efforts de modernisation de traitement des infractions. Elle a rénové son site web pour faciliter la navigation par smartphone et développer l'utilisation de ses services en ligne notamment pour la contestation. La contestation en ligne a ainsi représenté 39,8 % de la contestation pour le contrôle automatisé, soit une hausse de 22,2 points par rapport à 2016. De même, la contestation en ligne a représenté 27 % de la contestation pour le procès-verbal électronique (possibilité ouverte en avril 2017).

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | OPÉRATEURS

Pilotage stratégique de l'opérateur

Conformément aux règles applicables aux opérateurs de l'État en matière de gouvernance, l'ANTAI poursuit plusieurs objectifs stratégiques décrits dans le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2019 adopté par son conseil d'administration le 20 juillet 2016. L'évaluation des premiers résultats du COP a été présentée lors du comité des tutelles du 25 avril 2017 et du 19 décembre 2017 et ont permis de faire le point sur l'état d'avancement des projets en cours.

Enfin, les travaux engagés en 2017 dans l'élaboration d'un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière permettront sa finalisation et son adoption dans le courant de l'année 2018.

COMPTE FINANCIER 2017 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2017	Compte financier ⁽¹⁾ 2017	Produits	Budget initial 2017	Compte financier ⁽¹⁾ 2017
Personnel <i>dont charges de pensions civiles</i>	2 915 295	2 304 346	Subventions de l'État : – subvention pour charge de service public (SCSP) – crédits d'intervention (transfert)	92 200 92 200	92 200 92 200
Fonctionnement autre que les charges de personnel	107 912	101 209	Fiscalité affectée Autres subventions		
Intervention (le cas échéant)			Autres produits	13 360	12 122
Total des charges	110 827	103 513	Total des produits	105 560	104 322
Résultat : bénéfice		809	Résultat : perte	5 267	
Total : équilibre du CR	110 827	104 322	Total : équilibre du CR	110 827	104 322

⁽¹⁾ Voté ou soumis à l'approbation du conseil d'administration ou soumis à certification du commissaire aux comptes.

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial	Compte financier (1)	Ressources	Budget initial	Compte financier (1)
Insuffisance d'autofinancement	5 267	0	Capacité d'autofinancement	0	899
Investissements	24 231	13 374	Financement de l'actif par l'État Financement de l'actif par des tiers autres que l'État Autres ressources (y compris Fiscalité affectée)	16 000	16 000
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	29 498	13 374	Total des ressources	16 000	16 899
Augmentation du fonds de roulement		3 525	Diminution du fonds de roulement	13 498	

(1) voté

DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement

Les dépenses présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Centre d'appels		3 875	3 875					3 875	3 875	
		5 248	3 403					5 248	3 403	
Éditique		67 838	67 838			300	300	68 138	68 138	
		65 728	61 337			2 575	2 286	68 303	63 623	
Équipements PVe		4 585	4 585			4 300	4 300	8 885	8 885	
		16 433	6 881			404	356	16 837	7 237	
Exploitation informatique		19 970	11 007			37 209	15 709	57 179	26 716	
		14 517	12 282			13 334	7 607	27 851	19 889	
Forfait post stationnement						1 216	3 832	1 216	3 832	
		754	552			431	2 620	1 185	3 172	
Gestion du bâtiment		2 315	5 041					2 315	5 041	
		3 442	4 794				14	3 442	4 808	
Pilotage-Support	2 915	3 970	3 566			95	90	6 980	6 571	
	2 477	4 347	3 539			67	19	6 891	6 035	
Budget initial 2017	2 915	102 553	95 912			43 120	24 231	148 588	123 058	
Compte financier 2017 ⁽¹⁾	2 477	110 469	92 788			16 811	12 902	129 757	108 167	

(1) Voté ou soumis à l'approbation du conseil d'administration ou soumis à certification du commissaire aux comptes.

Les dépenses du compte financier 2017, qui s'élèvent à un total de **108,2 M€**, se répartissent en 7 grandes catégories de destination en fonction des différentes activités de l'agence :

- **Les dépenses d'éditique (63,6 M€)**, qui constituent le poste principal de l'ANTAI, recouvrent les prestations d'éditique, d'affranchissement, de traitement du retour courrier et d'identification des plaques liées à la production des avis de contravention. Ce poste de dépense est très dépendant de l'évolution du nombre d'avis de contravention traités.
- **Les dépenses d'exploitation informatique (19,9 M€)** représentent le deuxième poste de l'agence et rassemblent l'ensemble des prestations informatiques liées aux différentes applications gérées par l'agence : les systèmes d'information Cœur, Minos, WinOMP, Télépaiement et Icam. Elles intègrent également le financement du site internet de l'agence qui a connu une forte croissance de son activité en 2017.
- **Les dépenses d'équipements relatifs au procès-verbal électronique (7,2 M€)** concernent la contribution de l'agence au déploiement des nouveaux matériels de verbalisation NEO (Nouvel Equipement Opérationnel) ainsi que le maintien en conditions opérationnelles des équipements mobiles de verbalisation électronique (PDA) mis en œuvre par les agents de l'État et de tierce maintenance applicative du logiciel Pve.
- **Les dépenses de pilotage (6 M€)** recouvrent les dépenses de ressources humaines, les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que les dépenses d'immobilier et de logistique liées au bâtiment du site de Paris. Ces dépenses, en baisse de 8,2 % par rapport à la prévision initiale, tiennent notamment compte de l'accompagnement réalisé (AMOA) au titre du projet relatif au forfait post-stationnement (FPS).
- **Les dépenses liées à la gestion du centre national de traitement de Rennes (4,8 M€)** comprennent l'ensemble des dépenses d'entretien, de sécurité et d'immobilier liées aux deux bâtiments de Rennes : le centre national de traitement et le centre de secours. Ces dépenses sont en légère baisse de 4,6 % par rapport à la prévision initiale.

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | OPÉRATEURS

- **Les dépenses du marché relatif au centre d'appels (3,4 M€)** ont permis de traiter quant à elles près d'1,5 million d'appels.
- **Les dépenses liées à la création de chaînes de traitement des forfaits post-stationnement (3,2 M€)** concernent la poursuite des prestations d'investissement liées à la conception, l'acquisition ainsi que l'installation des différents environnements dans le cadre de la réforme applicable à compter du 1^{er} janvier 2018. Ces dépenses, plus basses de 17,2 % par rapport au budget initial, prennent en compte le décalage de certaines facturations qui n'interviendront qu'en 2018.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2017		Compte financier 2017 ⁽¹⁾	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	2 915	2 915	2 477	2 477
Fonctionnement	102 553	95 912	110 469	92 788
Intervention				
Investissement	43 120	24 231	16 811	12 902
Total des dépenses AE (A) CP (B)	148 588	123 058	129 757	108 167
Charges de pensions civiles globales	295	295	346	346

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2017		Compte financier 2017 ⁽¹⁾	
	AE	CP	AE	CP
Recettes globalisées		109 500		109 691
Subvention pour charges de service public		92 200		92 200
Autres financements de l'État		16 000		16 000
Fiscalité affectée				
Autres financements publics				
Recettes propres		1 300		1 491
Recettes fléchées				
Financements de l'État fléchés				
Autres financements publics fléchés				
Recettes propres fléchées				
Total des recettes (C)		109 500		109 691
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)				1 524
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)		13 558		

(1) Voté ou soumis à l'approbation du conseil d'administration ou soumis à certification du commissaire aux comptes

S'agissant des autorisations budgétaires 2017, celles-ci se décomposent de la manière suivante :

Les dépenses de fonctionnement et d'intervention : 92,8 M€ en CP (86 % des dépenses)

Il s'agit du premier poste de dépenses de l'agence correspondant pour l'essentiel aux dépenses d'éditique, d'exploitation informatique et de support (gestion du CNT et dépenses courantes de l'agence).

Les dépenses de fonctionnement intègrent par ailleurs le changement d'affectation de la dépense relative à l'équipement PVe (contribution au ministère de l'intérieur pour la location des nouveaux matériels de verbalisation NEO) ainsi que les remboursements de personnels mis à disposition,

Elles présentent une baisse sensible par rapport à l'exécution 2016 (112,3 M€) à la fois en raison des dépenses exceptionnelles de reprise et de réversibilité qui s'étaient élevées en 2016 à près de 14 M€ lors du passage du CNT3 au CNT4 et des baisses de prix générés par les nouveaux marchés CNT4.

Les coûts directs moyens de traitement d'un ACO France (hors affranchissement) ont ainsi continué de baisser en 2017 :

- -29 % pour le coût d'un ACO CA qui est passé de 0,95 € (année 2016) à 0,67 € (1^{er} semestre 2017)
- -35% pour le coût d'un ACO PVe qui est passé de 0,37 € (année 2016) à 0,24 € (1^{er} semestre 2017)

Les dépenses d'investissement : 12,9 M€ en CP (12 % des dépenses)

Il s'agit des dépenses d'évolutions, de projets de modernisation et de développements informatiques.

Ces dépenses intègrent les prestations liées au nouveau marché pour le traitement des forfaits post stationnement : prestations de pilotage et de conception et développement des plates-formes informatiques. Elles prennent en compte également différents paliers d'évolution ou demandes de travaux réalisés sur les principaux marchés (lot 1 « Informatique » et lot 2 « Editique »).

Elles présentent un niveau de dépense inférieur au montant prévisionnel compte tenu principalement d'un niveau de dépense plus faible en 2017 que celui qui était attendu pour le projet de virtualisation qui se poursuivra en 2018 et de la réaffectation en fonctionnement des dépenses d'équipement PVe avec la contribution au projet NEO du ministère de l'intérieur.

Toutefois, il convient de souligner que, bien que représentant seulement 12 % des crédits en CP, les dépenses d'investissement présentent en valeur absolue un niveau nettement supérieur à celui observé lors de l'exécution 2016 (12,9 M€ contre 1,5 M€).

Les dépenses de personnel : 2,5 M€ en CP (2 % des dépenses)

L'évolution de ces dépenses par rapport à 2016 (de 1,6 M€ à 2,5 M€) s'explique par deux effets :

- les schémas d'emplois : l'impact des nouveaux recrutements 2017 (2 emplois) et l'extension en année pleine des recrutements 2016 (6 emplois) ;
- la reprise en gestion directe d'agents portés par des programmes du ministère de l'intérieur et donnant lieu à remboursement.

Toutefois, on peut souligner que ce niveau de dépenses est atypique; la part des dépenses de personnel s'établissant à 50 % en moyenne pour les opérateurs de l'État (Jaune 2018).

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2017	Compte financier 2017
Solde budgétaire (déficit) (D2)	13 558	0
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements		
Opérations au nom et pour le compte de tiers	36	37
Autres décaissements non budgétaires		3 731
Sous-total des opérations ayant un impact Négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	13 594	3 768
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	1 378
dont Abondement de la trésorerie fléchée		1 378
dont Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	13 594	5 146

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Financement	Budget initial 2017	Compte financier 2017
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 524
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements		
Opérations au nom et pour le compte de tiers	48	54
Autres encaissements non budgétaires		3 568
Sous-total des opérations ayant un impact Positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	48	5 146
PRÉLÈVEMENT de la trésorerie = (1) - (2)	13 546	0
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée</i>	13 546	
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>	0	0
Total des financements	13 594	5 146

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	Réalisation 2016 (1)	Prévision 2017 (2)	Réalisation 2017
Emplois rémunérés par l'opérateur :	26	34	30
– sous plafond	26	34	30
– hors plafond	0		
<i>dont contrats aidés</i>	0		

(1) La réalisation 2016 reprend la présentation du RAP 2016.

(2) La prévision 2017 fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en Loi de finances initiale 2017 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificatives 2017.

Au 31 décembre 2017, l'effectif de l'ANTAI s'établissait à 33,6 EPT pour un plafond d'emplois de 34 ETPT.

Les recrutements autorisés (+2 ETP en LFI 2017) ont été réalisés. Le décalage entre le plafond d'emplois autorisé (34 ETPT) et son exécution (30 ETPT) s'explique par des vacances de poste infra annuelles.

Par ailleurs, 4 ETP ont été mis à disposition de l'agence contre remboursement dans le cadre du projet ROCADE (3 inspecteurs des finances publiques) et du suivi du PVe État (un officier de gendarmerie).

Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières

PROGRAMME 754

CONTRIBUTION À L'ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'AMÉLIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	58
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	59
Justification au premier euro	62

**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour
l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation
routières**

Programme n° 754 | RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Bruno DELSOL

Directeur général des collectivités locales

Responsable du programme n° 754 : Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières

Le programme 754 « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières » concerne le reversement d'une fraction des recettes encaissées par l'État au titre des amendes de police relatives à la circulation routière à certaines collectivités territoriales.

Le produit des amendes de police qui faisait l'objet d'un prélèvement sur les recettes de l'État est, depuis 2011, affecté au compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ». L'ancien CAS « Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route » a en effet été élargi afin qu'y soit intégrée la plus grande partie du produit des amendes de la police de la circulation. La création d'un CAS permet de disposer d'une architecture plus simple et plus lisible facilitant l'information du Parlement, en particulier sur les actions mises en œuvre en matière de renforcement de la sécurité routière.

La création de ce programme stabilise les modalités de répartition des ressources entre l'État et les collectivités territoriales et permet un partage équitable des recettes engendrées par la généralisation du procès verbal électronique depuis 2011 et la hausse du montant de l'amende forfaitaire de stationnement.

Le comité des finances locales procède à la répartition du produit des amendes entre les collectivités territoriales. Les modalités de répartition permettent d'assurer une redistribution équitable de ces recettes et leur mutualisation entre collectivités de niveaux différents et aux ressources inégales, notamment au regard des moyens qu'elles peuvent consacrer au contrôle du stationnement payant.

La liste des opérations susceptibles d'être financées par le produit des amendes de la circulation a été définie afin de laisser aux communes, aux EPCI et aux départements une plus grande latitude dans le choix des opérations à financer en matière de circulation routière et de transports en commun. Les collectivités territoriales sont en effet les mieux à même d'identifier les besoins prioritaires au plan local.

La sécurité routière est ainsi améliorée grâce aux projets locaux en matière d'infrastructures routières et de modes de transport qui sont financés par un grand nombre de collectivités territoriales.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2017 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2017 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2017 Consommation 2017</i>		
01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	664 790 165 670 310 751	664 790 165
<i>Total des AE prévues en LFI</i>	664 790 165	664 790 165
Ouvertures par voie de FDC et ADP		
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)	+609 945 321	
Total des AE ouvertes	1 274 735 486	
Total des AE consommées	670 310 751	

2017 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2017 Consommation 2017</i>		
01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	664 790 165 669 552 455	664 790 165
<i>Total des CP prévus en LFI</i>	664 790 165	664 790 165
Ouvertures par voie de FDC et ADP		
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)	+608 779 601	
Total des CP ouverts	1 273 569 766	
Total des CP consommés	669 552 455	

Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières

Programme n° 754 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2016 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2016 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2016</i>		
<i>Consommation 2016</i>		
01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	672 030 557	672 030 557
	637 279 391	637 279 391
<i>Total des AE prévues en LFI</i>	672 030 557	672 030 557
Total des AE consommées	637 279 391	637 279 391

2016 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2016</i>		
<i>Consommation 2016</i>		
01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	672 030 557	672 030 557
	637 593 006	637 593 006
<i>Total des CP prévus en LFI</i>	672 030 557	672 030 557
Total des CP consommés	637 593 006	637 593 006

**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour
l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation
routières**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 754

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2016 (*)	Ouvertes en LFI pour 2017	Consommées en 2017 (*)	Consommés en 2016 (*)	Ouverts en LFI pour 2017	Consommés en 2017 (*)
Titre 6 – Dépenses d'intervention	637 279 391	664 790 165	670 310 751	637 593 006	664 790 165	669 552 455
Transferts aux collectivités territoriales	637 279 391	664 790 165	670 310 751	637 593 006	664 790 165	669 552 455
Total hors FDC et ADP		664 790 165			664 790 165	
Ouvertures et annulations (*)		+609 945 321			+608 779 601	
Total (*)	637 279 391	1 274 735 486	670 310 751	637 593 006	1 273 569 766	669 552 455

(*) y.c. FDC et ADP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

■ ARRÊTÉS DE REPORT DE CRÉDITS HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2017		609 945 321		608 779 601	0	0	0	0

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		609 945 321		608 779 601	0	0	0	0

**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour
l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation
routières**

Programme n° 754 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières		664 790 165 670 310 751	664 790 165 670 310 751		664 790 165 669 552 455	664 790 165 669 552 455
<i>Total des crédits prévus en LFI</i>		664 790 165	664 790 165		664 790 165	664 790 165
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP	0	+609 945 321	+609 945 321	0	+608 779 601	+608 779 601
Total des crédits ouverts	0	1 274 735 486	1 274 735 486	0	1 273 569 766	1 273 569 766
Total des crédits consommés		670 310 751	670 310 751		669 552 455	669 552 455
Crédits ouverts - crédits consommés	0	+604 424 735	+604 424 735	0	+604 017 311	+604 017 311

(*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF		664 790 165	664 790 165		664 790 165	664 790 165
Amendements		0	0		0	0
LFI		664 790 165	664 790 165		664 790 165	664 790 165

Il n'y a eu aucun mouvement de crédits dans le cadre du passage du PLF à la LFI 2017.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

La particularité du programme 754 réside dans le fait que le produit des amendes est versé selon des échéances qui ne correspondent pas au calendrier budgétaire.

D'une part, les sommes mises en répartition au titre des amendes de police et versées annuellement aux collectivités locales correspondent au produit effectivement recouvré au cours de chaque exercice. Aussi, un crédit d'un montant prévisionnel est-il inscrit en loi de finances initiale, calculé à partir d'une estimation du produit des amendes à recouvrer. Un premier ajustement est effectué en loi de finances rectificative de l'année n. Un ajustement définitif est réalisé dans la loi de règlement.

D'autre part, plusieurs répartitions sont effectuées au cours d'un même exercice :

- en février de l'année 2017, pour la part du produit des amendes revenant aux communes et groupements au titre de l'année 2016. Ce montant dépend du niveau des recettes encaissées au titre des amendes forfaitaires au cours de l'année 2016 ;
- en novembre 2017, pour la part des amendes radars attribuée aux départements au titre de l'année 2017 (64 M€ fixés par l'article 47 de la loi de finances initiale 2013).

**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour
l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation
routières**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 754

Les crédits non utilisés en 2017 s'élèvent à 603 259 015 € en AE et 604 017 311 € en CP. Ces crédits ont été demandés en report sur 2018 afin d'être versés aux communes et groupements de communes pour la répartition du produit des amendes de police de mars 2018.

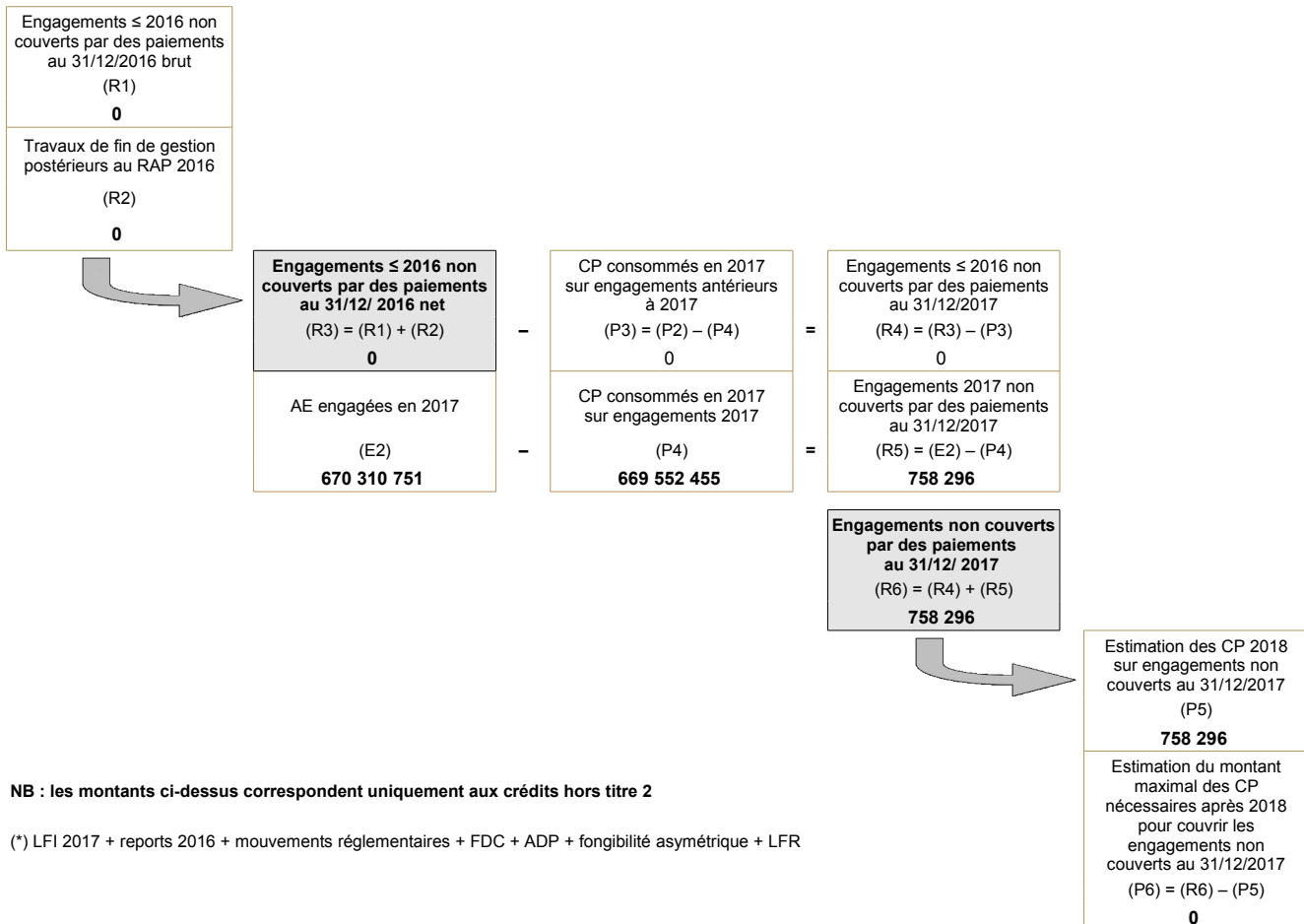
**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour
l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation
routières**

Programme n° 754 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	CRÉDITS DE PAIEMENT
AE ouvertes en 2017 (*) (E1) 1 274 735 486	CP ouverts en 2017 (*) (P1) 1 273 569 766
AE engagées en 2017 (E2) 670 310 751	Total des CP consommés en 2017 (P2) 669 552 455
AE affectées non engagées au 31/12/2017 (E3)	dont CP consommés en 2017 sur engagements antérieurs à 2017 (P3) = (P2) – (P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2017 (E4) = (E1) – (E2) – (E3) 604 424 735	dont CP consommés en 2017 sur engagements 2017 (P4) 669 552 455

RESTES À PAYER



NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

(*) LFI 2017 + reports 2016 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

ANALYSE DES RÉSULTATS

Au 31 décembre 2017, il reste 758 296 € en CP à payer. Ces CP n'ont pas été consommés par la préfecture de Seine-et-Marne au titre des amendes radars 2017 (718 753 €) et par la préfecture de la Guadeloupe au titre de la répartition 2016 pour les communes de moins de 10 000 habitants (39 543,09 €). Les AE ayant été engagées tardivement au mois de décembre, les DRFIP n'ont pas pu traiter intégralement les CP au 31 décembre 2017.

Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières

Programme n° 754 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01

Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		664 790 165	664 790 165		670 310 751	670 310 751
Crédits de paiement		664 790 165	664 790 165		669 552 455	669 552 455

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux collectivités territoriales	664 790 165	670 310 751	664 790 165	669 552 455

Au total, 664,79 M€ en AE et en CP ont été ouverts sur cette ligne en 2017. À ces montants ouverts au titre de 2017 doivent également s'ajouter les crédits 2016 obtenus en report en 2017 pour un montant de 609 945 321 € en AE et 608 779 601 € en CP. Au total, les crédits disponibles en 2017 s'élèvent à 1 274 735 486 € en AE et 1 273 569 766 € en CP.

Les dépenses 2017 du programme 754 s'élèvent, à 670 310 751 € en AE et 669 552 455 en CP. Elles correspondent à :

- la répartition en novembre 2017 du produit des amendes de police relevées par les radars automatiques au profit des départements sur l'unique action du programme « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières » pour un montant de 64 000 000 € en AE et 63 281 247 € en CP ;
- la répartition en février 2017 du produit des amendes de police au profit des communes et de leurs groupements pour 605 152 364 € en AE et 605 112 821 en CP au titre de 2016, de 1 154 683 € en AE et en CP au titre de 2015 et de 3 704 € en AE et en CP au titre de 2014.

Les sommes affectées au programme 754 sont attribuées, aux communes et aux groupements de communes selon le nombre d'amendes dressées sur le territoire de chaque collectivité concernée au cours de l'exercice n-2, aux départements en fonction de la longueur de leur voirie, à la Région Île-de-France et au Syndicat des transports d'Île-de-France.

Par ailleurs, en application de l'article L 2334-25 du CGCT, un décret en conseil d'État fixe les modalités de répartition des recettes des amendes et la destination des crédits. Ainsi, selon l'article R. 2334-12 de ce même code, les sommes allouées aux communes et à leurs groupements au titre des amendes de police (programme 754) doivent être utilisées au financement des opérations suivantes :

- **Pour les transports en commun** : a) aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport ; b) aménagements de voirie, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux ; c) équipements assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport ;
- **Pour la circulation routière** : a) étude et mise en œuvre de plans de circulation ; b) création de parcs de stationnement ; c) installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale ; d) aménagement de carrefours ; e) différenciation du trafic ; f) travaux commandés par les exigences de la sécurité routière ; g) études et mise en œuvre d'expérimentations de zones d'actions prioritaires pour l'air prévues à l'article L.228-3 du code de l'environnement.

PROGRAMME 755

DÉSENETTEMENT DE L'ÉTAT

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	70
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	71
Justification au premier euro	74

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

François DESMADRYL

Sous-directeur, Direction du budget

Responsable du programme n° 755 : Désendettement de l'État

Le programme 755 « Désendettement de l'État » retrace la part du produit des amendes revenant à l'État sous forme de recettes non fiscales du budget général conformément aux dispositions du c du 2° du B de l'article 62 de la loi du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

Les recettes affectées au programme 755, puis reversées au budget général, sont calculées selon la clef de répartition des amendes entre l'État et les collectivités territoriales, arrêtées respectivement à 47 % et 53 % du produit des amendes forfaitaires (hors contrôle automatisé) et des amendes forfaitaires majorées, après prélèvement au profit du budget général et du programme 753, au profit de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions.

En 2017, le montant reversé au budget général s'est élevé à 438,8 M€, soit un montant identique à la LFI.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2017 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2017 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2017</i> <i>Consommation 2017</i>		
01 – Désendettement de l'État	438 776 184	438 776 184
	438 776 184	
Total des AE prévues en LFI	438 776 184	438 776 184
Ouvertures par voie de FDC et ADP		
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		
Total des AE ouvertes	438 776 184	
Total des AE consommées	438 776 184	

2017 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2017</i> <i>Consommation 2017</i>		
01 – Désendettement de l'État	438 776 184	438 776 184
	438 776 184	
Total des CP prévus en LFI	438 776 184	438 776 184
Ouvertures par voie de FDC et ADP		
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)		
Total des CP ouverts	438 776 184	
Total des CP consommés	438 776 184	

Désendettement de l'État

Programme n° 755 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2016 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2016 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2016</i>		
<i>Consommation 2016</i>		
01 – Désendettement de l'État	440 541 249	440 541 249
	440 541 249	440 541 249
<i>Total des AE prévues en LFI</i>	440 541 249	440 541 249
Total des AE consommées	440 541 249	440 541 249

2016 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
<i>Prévision LFI 2016</i>		
<i>Consommation 2016</i>		
01 – Désendettement de l'État	440 541 249	440 541 249
	440 541 249	440 541 249
<i>Total des CP prévus en LFI</i>	440 541 249	440 541 249
Total des CP consommés	440 541 249	440 541 249

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2016 (*)	Ouvertes en LFI pour 2017	Consommées en 2017 (*)	Consommés en 2016 (*)	Ouverts en LFI pour 2017	Consommés en 2017 (*)
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	440 541 249	438 776 184	438 776 184	440 541 249	438 776 184	438 776 184
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	440 541 249	438 776 184	438 776 184	440 541 249	438 776 184	438 776 184
Total hors FDC et ADP		438 776 184			438 776 184	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)						
Ouvertures et annulations : autres titres (*)						
Total (*)	440 541 249	438 776 184	438 776 184	440 541 249	438 776 184	438 776 184

(*) y.c. FDC et ADP

Désendettement de l'État

Programme n° 755 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO**ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01 – Désendettement de l'État		438 776 184	438 776 184		438 776 184	438 776 184
		438 776 184	438 776 184		438 776 184	438 776 184
<i>Total des crédits prévus en LFI</i>		438 776 184	438 776 184		438 776 184	438 776 184
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP						
Total des crédits ouverts		438 776 184	438 776 184		438 776 184	438 776 184
Total des crédits consommés		438 776 184	438 776 184		438 776 184	438 776 184
Crédits ouverts - crédits consommés		0	0		0	0

(*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

En application des dispositions de l'article 49 de la loi de finances initiale pour 2006, 438,8 M€ de recettes ont été affectées au programme 755.

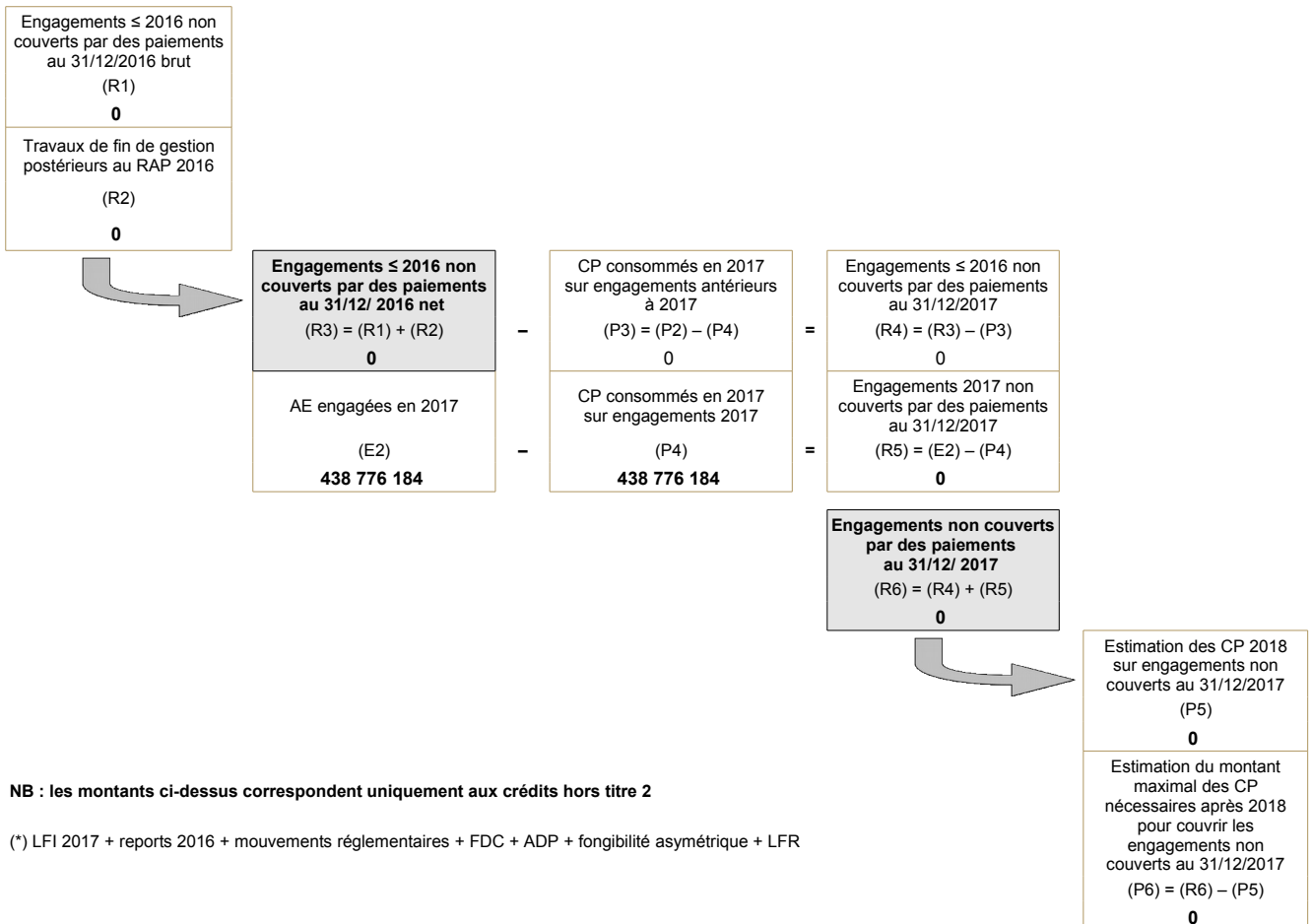
PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF		438 776 184	438 776 184		438 776 184	438 776 184
Amendements		0	0		0	0
LFI		438 776 184	438 776 184		438 776 184	438 776 184

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	CRÉDITS DE PAIEMENT
AE ouvertes en 2017 (*) (E1) 438 776 184	CP ouverts en 2017 (*) (P1) 438 776 184
AE engagées en 2017 (E2) 438 776 184	Total des CP consommés en 2017 (P2) 438 776 184
AE affectées non engagées au 31/12/2017 (E3) 0	<i>dont CP consommés en 2017 sur engagements antérieurs à 2017</i> (P3) = (P2) – (P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2017 (E4) = (E1) – (E2) – (E3) 0	<i>dont CP consommés en 2017 sur engagements 2017</i> (P4) 438 776 184

RESTES À PAYER



NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

(*) LFI 2017 + reports 2016 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Désendettement de l'État

Programme n° 755 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01**Désendettement de l'État**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement		438 776 184	438 776 184		438 776 184	438 776 184
Crédits de paiement		438 776 184	438 776 184		438 776 184	438 776 184

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	438 776 184	438 776 184	438 776 184	438 776 184

Pour permettre un versement du programme 755 « Désendettement de l'État » du CAS vers le budget général, il a été décidé, depuis la création du CAS en 2011, un principe de versement des recettes des dix premiers mois de l'exercice budgétaire en cours, ainsi que du solde de l'exercice précédent.

Toutefois, ce montant étant supérieur au disponible de la loi de finances pour 2017, il n'était pas possible de réaliser le versement selon les modalités habituellement retenues. Le montant finalement reversé au budget général s'est élevé à 438,8 M€, soit un montant identique à la LFI.